

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION



Lundi 3 Mars 2014 - 1^{er} Jourmada el oula 1435 - N° 529 - Deuxième année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news

DIPLOMATIE

M. Sellal reçoit le Procureur général de l'Etat du Qatar

Page 24

M. Lamamra reçoit l'envoyé personnel du SG des Nations unies pour le Sahara occidental

Page 24

ALGÉRIE-MALI

Entretien Ramtane Lamamra-Chieck Oumar Diarra

Page 5

M. MARTYN ROPER, AMBASSADEUR DU ROYAUME-UNI L'Algérie, «un pays clé» pour résoudre les difficultés sécuritaires dans la région

Page 5

JUSTICE : 50^E ANNIVERSAIRE DE LA COUR SUPRÊME

Un riche parcours au service de l'Etat de Droit



• LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE : «Une Justice proche des citoyens et accessible à tous»

Page 3



SÛRETÉ NATIONALE : 107 affaires de cybercriminalité enregistrées en 2013

FORMATION PROFESSIONNELLE : C'est la rentrée pour 170 000 jeunes !

Page 4

Page 6

SCIENCE et VIE

INTOLÉRANCE ALIMENTAIRE

Comment la prévenir ?

Pages 12-13

CULTURE

RACHID TAHA Au festival international «Mil-Lenni» de Barcelone

Page 11

FOOTBALL

MONDIAL-2014 Les Verts se préparent pour le match amical contre la Slovénie à Blida

Page 12

JUSTICE

GUÉ DE CONSTANTINE Il tue sa fiancée, 20 ans de réclusion criminelle

Page 8

Météo



Régions Nord : 16° à Alger

Temps passagèrement nuageux avec localement des averses de pluie notamment vers les régions du Centre et de l'Est. Les vents seront en général modérés à assez forts (30/50 km/h) de secteur Nord-Ouest notamment vers les régions du littoral. La mer sera agitée à localement forte.

Régions Sud : 22° à Tamanrasset

Temps partiellement nuageux notamment vers le Nord Sahara et les Oasis.

Les vents seront en général modérés à localement assez forts (30/50 km/h) avec de fréquents tourbillons de sable.

RND

Réunion demain du secrétariat national



Le secrétariat national du RND organise une réunion publique ouverte à la presse, demain mardi, au siège du parti. Elle sera présidée par M. Abdelkader Bensalah. Un des points abordés serait la collecte de signatures en faveur du candidat Abdelaziz Bouteflika

JUSQU'AU 20 MARS
À ALGER

Salon du livre pour enfants

L'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, organise jusqu'au 20 mars, au Centre culturel Mustapha KATEB (5 rue, Didouche Mourad, Alger) un Salon du livre pour enfants.

CE MATIN À 10H
AU SIÈGE DE L'UGCAA

Conférence sur le non-respect de la taille marchande des poissons

L'Union générale des commerçants et artisans algériens (Ugcaa), organise ce matin à 10h, en son siège sis 42/40 rue Larbi Ben M'hidi, une conférence de presse qui portera sur le non-respect de la taille marchande des poissons.

DU 3 AU 5 MARS
AU SIÈGE DU CAERT

Atelier sur le contrôle aux frontières

Le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) organise du 3 au 5 mars, à son siège de Mohammadia, en collaboration avec la Direction exécutive du comité contre le terrorisme (DECT), un atelier sur le « Renforcement des capacités des pays du Sahel et du Maghreb en matière de contrôle aux frontières». La cérémonie d'ouverture est prévue ce matin à 9h.

DEMAIN À 10H MAÎTRE MEROUANE AZZI (AVOCAT)
INVITÉ DU FORUM DE DK NEWS
Bilan de huit années de réconciliation nationale

A l'occasion de la célébration du 8^e anniversaire de l'application de la charte de la paix et la réconciliation nationale, Maître Merouane Azzi, président de la Cellule d'assistance judiciaire pour l'application des dispositions de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, sera l'invité demain mardi 4 mars à 10h30, du Forum de DK News pour une conférence-débat afin de présenter le bilan de



«la réconciliation nationale».

La rencontre aura lieu au centre de presse de notre publication sis 3 rue du Djurdjura, Ben Aknoun, Alger.

No comment



SAMEDI 8 MARS AU PARC DE BEN AKOUN

3^e Foulée des gazelles

Chaque année, depuis trois ans et à l'occasion de la Journée mondiale de la femme, l'agence Sport Events organise une traditionnelle course réservée exclusivement aux femmes pour soutenir une grande cause, celle de la santé féminine et

de lutte contre le cancer du sein.

L'édition de cette année se tiendra au village africain du parc zoologique de Ben Aknoun. Plus de 1000 participantes sont attendues pour une course de trois kilomètres en allure libre.

Les inscriptions et le retrait de dossier se feront le jour-même, au niveau du secrétariat qui sera installé près du lieu de départ (Village africain - entrée côté Ben Aknoun) de 8h30 jusqu'à 9h30. Le départ est prévu à 10h.

FLN
1 million de formulaires signés

Le responsable à l'information du Bureau politique du parti du FLN affirme que : « 1 million de formulaires de souscription à la candidature du président Abdelaziz Bouteflika se trouvent actuellement au siège du parti. Plus de 9000 élus ont apporté leur soutien et seulement 4 parlementaires ont signé pour un autre candidat».



DU 3 AU 6 MARS
À LA SAFEX

Salon de l'équipement automobile

Le Salon international des équipements et services pour véhicules se tiendra à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 6 mars au Palais des expositions, Pins maritimes, Alger.

MERCREDI AU PALAIS DE LA CULTURE

Hommage à Aïcha Haddad



A l'occasion de la Journée mondiale de la femme, la galerie Baya du Palais de la culture Moufdi-Zakaria abritera mercredi 5 mars à 17h le vernissage de l'exposition collective de peinture « Hommage à Aïcha Haddad » avec les artistes: Djohar Baoudj, Chafika Bendali-Hacine, Nariaman Ghalmallah, Ahlam Kourdoughli, Houria Menaa, Sabrina Nehab, Karima Sahraoui et Hassina Zahaf. Une rencontre-débat « Hommage à Aïcha Haddad » sera animée par Mme Djamilia Guenidil à travers son ouvrage « Féminin pictural » en collaboration avec l'association Afcare, jeudi 6 mars à 17h.

DU 5 AU 10 MARS À ORAN
13^e Salon Batimatec

La 13^e édition du Salon international du logement, de l'immobilier et des matériaux de construction, des travaux publics et des véhicules industriels sera organisée sur le thème « Moderniser l'acte de bâtir » du 5 au 10 mars au Palais des expositions d'Oran.

| | Max | Min |
|-------------|-----|-----|
| Alger | 19° | 12° |
| Oran | 19° | 11° |
| Annaba | 19° | 07° |
| Béjaïa | 22° | 11° |
| Tamanrasset | 25° | 08° |

Horaires des prières

Lundi 1^{er} Jourmada el oula 1435

| | |
|---------------|-------|
| instp Fajr | 05:53 |
| Dohr | 13:20 |
| Asr | 16:13 |
| Maghreb | 18:45 |
| Isha | 20:03 |

50^È ANNIVERSAIRE DE LA COUR SUPRÈME

Un riche parcours au service de l'Etat de Droit

La Cour suprême a célébré dimanche le 50^{ème} anniversaire de sa création en présence du président de l'Assemblée populaire nationale (APN) Mohamed Larbi Ould Khelifa, du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, et des membres du gouvernement.



Dans un message à cette occasion, lu en son nom par M. Tayeb Louh, le président de la République a indiqué que l'Algérie ambitionnait d'édifier «une Justice basée sur l'efficacité et la modernité proche des citoyens et accessibles à ces derniers par la simplicité de ses procédures».

Le chef de l'Etat a appelé les citoyens à «participer massivement» au scrutin présidentiel du 17 avril prochain, et à s'exprimer pour «choisir la personne qu'il jugent la plus apte à diriger le pays lors de la prochaine étape».

M. Louh a pour sa part affirmé que le processus de réforme de la Justice s'inscrivait dans la durée et nécessitait un soutien permanent adapté aux nouvelles exigences socio-économiques et par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le processus de réforme de la Justice en Algérie se poursuivra avec davantage de détermination afin de consolider les acquis, a-t-il dit. Pour sa part, le président de

la Cour suprême, Slimane Boudi, est revenu sur le parcours de cette instance depuis sa création, le 2 mars 1964 à ce jour, axé sur la consécration des principes de démocratie et de l'Etat de Droit.

Sa souveraineté recouvrée et en dépit des difficultés rencontrées, l'Algérie s'est attelée à construire une Justice nationale indépendante, a souligné le magistrat.

Après avoir rappelé les différentes réformes introduites au système judiciaire, M. Boudi a indiqué que la Cour suprême a contribué au renforcement de la crédibilité de la Justice. Lors de la cérémonie marquant la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'installation de la Cour suprême, le Président de la République M. Abdelaziz Bouteflika a reçu un cadeau symbolique de la Cour suprême remis par M. Boudi à ses représentants, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal et le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh. Le présent offert au Président de la République consiste dans la robe de l'actuel magistrat de la Cour suprême, une médaille en or commémorant le cinquantenaire de la Cour suprême et un ouvrage de jurisprudence en reliure de luxe.

M. Ould Khelifa et Sellal ainsi que des membres du gouvernement ont pour leur part remis des présents aux représentants des premiers présidents et procureurs généraux de la Cour suprême, décédés. Ils ont également remis aux ambassadeurs d'Egypte et de France des présents destinés aux magistrats étrangers qui ont apporté leur concours à la Cour suprême, au lendemain de l'indépendance.

M. Louh a par la même occasion inauguré trois salles d'audience baptisées du nom d'anciens présidents de la Cour suprême, savoir Hacène Kati (1964-1969), Mustapha Ben Bahmed (1969-1979) et Djilali Baghdadi (1979-1984). Une conférence intitulée «Cour suprême : réalité et perspectives» est organisée avec la participation de magistrats nationaux et étrangers.

Un message de Paix et de Concorde

Kamel Cherif

La prochaine échéance électorale se veut une occasion et une opportunité pour le peuple algérien d'affirmer son choix et de décider de son propre chef de son avenir.

Le Président de la République et candidat à un quatrième mandat consécutif, Abdelaziz Bouteflika, l'a affirmé hier dans un message à l'occasion du cinquantenaire de la Cour suprême. Le chef de l'Etat a choisi cette occasion hautement significative pour réaffirmer que le choix du peuple sera respecté.

Le Président de la République a toujours appelé le peuple à s'exprimer et à accomplir son droit civique. Il s'agit de la meilleure des manières de répondre à ceux qui doutent de la crédibilité du pays, de ses institutions et de la démocratie en Algérie.

C'est un message de paix et de concorde envers les Algériens qui ont prouvé, à maintes reprises, leur attachement à l'unité du pays, sa quiétude et sa sérénité. Ceux qui espèrent encore déclencher un «printemps arabe» en Algérie se trompent lourdement quand on sait que les manifestations des fameux samedis ayant coïncidé avec les événements en Tunisie, d'Egypte et en Libye dans le cadre du «printemps arabe», avaient été rejetées par la population.

Des citoyens avaient alors empêché les manifestants qui se regroupaient chaque samedi pour imiter ce qui se passait dans les pays voisins, notamment

l'Egypte et la Tunisie. Ce sont des citoyens anonymes, mais éprius de paix et de sécurité qui avaient empêché ces manifestations. Ils ne voulaient pas que la sécurité du pays, chèrement recouvrée après une décennie de sang et de feu, soit remise en cause.

Dans la conjoncture actuelle précédant l'élection du 17 avril, des tentatives de reprendre ces manifestations sont observées. Des manifestants étaient sortis samedi dernier pour «empêcher un quatrième mandat du président Bouteflika». Un comportement qui rappelle ce qui se produisait en Egypte, en Tunisie et en Libye en 2011.

Tout le monde sait, à présent, où en sont ces pays touchés par une instabilité qui semble durer dans le temps. Une instabilité qui a tendance à virer vers la violence.

La manifestation de samedi dernier à Alger avait coïncidé avec deux autres manifestations similaires à Paris et à Londres. C'est dire qu'il y a des relents de manipulation contre l'Algérie ou les élections se sont toujours déroulées dans la sérénité, en témoignent les législatives et les communales de 2012. Aujourd'hui encore, ce processus se poursuit et l'élection présidentielle aura bel et bien le 17 avril, date à laquelle le peuple algérien sera convié à s'exprimer dans le calme, la sérénité et la quiétude loin de la violence que connaissent les pays de la région. Une quiétude et une maturité démocratique que les forces du mal tentent vainement d'altérer !

Le message du Président de la République

Le président de la République Abdelaziz Bouteflika, a adressé, hier, dimanche, à Alger, un message à l'occasion de la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'installation de la Cour suprême. En voici le texte intégral :

Nous célébrons, aujourd'hui, le cinquantième anniversaire de la création de la Cour suprême, instant opportun pour nous remémorer les étapes franchies par la Justice algérienne depuis l'indépendance, l'un des grands défis que le jeune Etat d'Algérie avait à relever dans les conditions auxquelles il devait faire face au lendemain de la Guerre de libération et du recouvrement de la souveraineté nationale.

Le recouvrement de la souveraineté nationale n'a de sens plein que s'il est accompagné d'une Justice nationale qui protège les droits et les libertés et qui garantisse l'équité entre tous les membres de la société. C'est pourquoi, dès que les magistrats de l'administration coloniale et ses fonctionnaires eurent quitté l'Algérie, une poignée d'hommes et de femmes ont répondu à l'appel du devoir national et assumé, malgré le risque de la mission et sa complexité, la responsabilité de combler le vide engendré par leur départ.

Grâce à la mobilisation des magistrats, fonctionnaires, citoyens et avocats algériens et avec l'aide de coopérants venus de pays frères et amis, les instances judiciaires sont parvenues durant cette étape à s'acquitter de leurs missions et à rendre les jugements sur les litiges qui leur ont été soumis.

L'installation de la Cour suprême, le 2 mars 1964, représente une date charnière dans l'histoire de la Justice algérienne qui a parachevé l'extension de son autorité à tous les paliers de la Justice. La Justice a connu, depuis, une évolution dans ses structures et son organisation et contribué par les jugements qu'elle a rendus, à enrichir la loi et à développer la magistrature. La magistrature n'était pas en reste des mutations que connaît la société, il était naturel qu'elle fasse l'objet de réajustements à même de lui permettre de suivre les développements qu'a connus le pays à différents niveaux.

La Justice que nous ambitionnons d'édifier repose sur l'efficacité et la modernité, une Justice proche des citoyens et accessible à tous de par la simplicité de ses mesures et procédures, une Justice qui garantit les conditions favorable à la libération des initiatives individuelles et à la relance économique à travers la consécration du principe de sécurité juridique et judiciaire. Le programme de réforme de la Justice a donné lieu à une amélioration des structures de la Justice, à la multiplication du nombre de magistrats et autres fonctionnaires et à l'optimisation de leur formation, ce qui a favorisé l'enclenchement du processus de modernisation du secteur et de création de mécanismes juridiques adaptés aux standards internationaux visant la consécration des principes du procès juste et équitable. La réforme de la Justice est un processus qui s'inscrit dans la durée, un travail de longue haleine qui en appelle à une révision permanente pour faire face aux derniers développements et mieux s'adapter aux mutations nationales et internationales outre l'approfondissement des réformes garanties de la protection des libertés individuelles et collectives. La célébration du cinquantième anniversaire de la création de la Cour suprême intervient à la veille d'une importante échéance politique qu'est l'élection présidentielle du 17 avril 2014 durant laquelle les citoyennes et les citoyens pourront choisir leur président en toute liberté et démocratie.

La réforme de la Justice s'inscrit dans le cadre de la consécration de la démocratie et l'édification de l'Etat de Droit qui ne saurait se passer d'une justice indépendante, compétente et intégrée. La mise en place de la Commission nationale de supervision des élections fruit de consultations menées avec les partis politiques et les personnalités nationales vise à conférer davantage de crédibilité aux différentes opérations électorales de même que les commissions supervisées par des magistrats et qui contribuent pour leur part à garantir transparence et crédibilité au scrutin. Une lourde responsabilité incombe aux magistrats dans cette tâche et dans bien d'autres domaines plus importants les uns que les autres. Cette confiance dont la Justice a été investie a multiplié ses responsabilités non seulement dans le cadre de sa mission traditionnelle, celle de statuer sur des affaires de justice, mais aussi dans sa contribution dans la consécration des principes qui sont le socle de la démocratie et de l'Etat de Droit.

À cet effet, et afin de faire du prochain scrutin présidentiel une véritable fête pour l'Algérie, j'invite tous les citoyens à participer massivement à ce rendez-vous et à s'exprimer pour choisir la personne qu'ils jugent la plus apte à diriger le pays lors de la prochaine étape. Le peuple algérien donnera, comme de coutume, une leçon de citoyenneté à ceux qui veulent nuire à notre chère patrie et fera faire tous ceux qui doutent de sa maturité politique et de sa capacité à préserver ses acquis, sa sécurité et sa stabilité. Tout en félicitant tout le corps de la Justice, magistrats, fonctionnaires du Greffe et auxiliaires de justice, je les incite à s'investir davantage au service de nos citoyens qui aspirent à la Justice.

Le Président Bouteflika reçoit un cadeau symbolique de la Cour suprême

Le Président de la République M. Abdelaziz Bouteflika a reçu hier au siège de la Cour suprême un cadeau symbolique de la Cour suprême à l'occasion de la célébration du 50^{ème} anniversaire de la création de cette institution. Lors de la cérémonie marquant la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'installation de la Cour suprême, le président de cette instance, Slimane Boudi, a remis le cadeau aux représentants du Président de la République, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, et le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh. Le cadeau offert au Président de la République consiste dans la robe de l'actuel magistrat de la Cour suprême, une médaille en or commémorant le cinquantième anniversaire de la Cour suprême et un ouvrage de jurisprudence en reliure de luxe.

M. BENYOUNÈS L'A ANNONCÉ HIER Installation la semaine prochaine du comité de suivi du pacte économique et social de croissance

Le comité national chargé du suivi de l'application du Pacte national économique et social de croissance sera installé la semaine prochaine, a déclaré hier à Alger le ministre du Développement industriel et de la promotion de l'investissement, Amar Benyounès.

Ce comité aura pour mission le «suivi des engagements» pris lors de la dernière réunion de la tripartite (gouvernement, patronat, Ugt), a souligné le ministre, en marge d'une rencontre avec les cadres de son ministère.

Contrairement au pacte de 2006 qui ne contenait que des recommandations, celui de 2014 a renfermé des «engagements» que chaque partie doit tenir grâce à des «mécanismes d'évaluation et de suivi» qui seront mis en place la semaine prochaine, s'est félicité le ministre.

Signé par le gouvernement, l'Union générale des travailleurs algériens (Ugt) et les organisations patronales, ce pacte a pour buts essentiels d'accélérer les réformes économiques, de développer des systèmes sociaux comme la santé et d'en-



courager l'accès au travail ainsi que la consolidation du partenariat et la mise à niveau des entreprises.

Il tend aussi à instaurer un climat d'affaires sain, de faciliter l'acte d'investissement et de réduire le poids de l'informel.

M. Benyounès a ajouté qu'un bilan d'évaluation «sera établi et présenté au Premier ministre lors de la prochaine tripartite» par l'ensemble des responsables des trois partenaires, afin d'examiner

l'état d'avancement des engagements pris lors de l'élaboration du pacte.

Le ministre a insisté sur le «rétablissement du climat de confiance», lors de la dernière tripartite car, a-t-il poursuivi, «c'est à travers ce climat que les débats avancent, que les compromis sont trouvés (...) et que les consensus sont réalisés».

Selon M. Benyounès, l'Algérie est «un des rares pays» à se doter d'un pacte national et économique et social.

SELON FAROUK CHIALI

Début des travaux de réalisation de l'autoroute des Hauts plateaux «dans quelques semaines»

La réalisation de l'autoroute des hauts plateaux, qui doit relier les frontières est et ouest sur 1.300 km, devrait commencer «dans les prochaines semaines», a indiqué hier à Alger le ministre des Travaux Publics, Farouk Chiali.

«Actuellement, on est en train de constituer des groupements d'entreprises algériennes qui prendront en charge les travaux de réalisation de cette autoroute», a déclaré M. Chiali en marge d'une journée d'information sur la gestion des infrastructures aéroportuaires. La réalisation de cette autoroute qui relie la wilaya de Tlemcen à Tébessa et son raccordement à l'autoroute est-ouest (1 216 km) permettra de relier 34 wilayas au niveau national.

Par ailleurs, M. Chiali a indiqué que l'expertise technique mise en place pour déterminer les causes exactes de l'effon-



drement d'une partie du tunnel de Djbel El-Ouahed (Constantine) n'a pas encore achevé son travail. «L'expertise n'a pas terminé son travail. Mais s'il s'avère que l'entreprise réalisatrice de ce projet, le consortium japonais Cojaal, est responsable de cet accident, elle va prendre en charge tous les dégâts occasionnés», a-t-il averti. Une partie de tunnel sur l'autoroute est-ouest, qui relie la wilaya de Constantine à Skikda, s'est effondrée en janvier dernier causant une fermeture momentanée de ce tunnel.

Interrogé par la presse sur la réhabilitation des tronçons dégradés de l'autoroute est-ouest, notamment au niveau de la wilaya de Bouira, M. Chiali a affirmé que les travaux d'entretien de mise à niveau sur ces tronçons débuteront au cours de cette semaine.

SÛRETÉ NATIONALE : 107 affaires de cybercriminalité enregistrées en 2013

Plus de 100 affaires liées à la cybercriminalité ont été enregistrées par les services de police en 2013 contre 47 en 2012, a indiqué dimanche à Alger le sous-directeur des affaires financières et économiques à la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), le commissaire principal Fayçal Hassani.

M. Hassani a précisé dans son intervention au forum de la Sûreté nationale sur la meilleure utilisation d'Internet chez les mineurs, que 107 affaires liées à la cybercriminalité ont été traitées en 2013 contre 47 en 2012, affirmant que ce phénomène a pris de l'ampleur.

Il a, en outre, précisé que 5 affaires liées à l'exploitation de photos d'enfants à des fins pornographiques ont été enregistrées et traitées durant l'année écoulée.

Le commissaire principal a souligné que les plus grandes affaires de cybercriminalité enregistrées à la même période constituaient notamment des affaires de diffamation (28 affaires) et d'usurpation d'identité (21 affaires).

Les services de police ont par ailleurs enregistré 20 affaires de piratage de sites électroniques, 8 autres d'atteinte aux institutions de l'Etat, 8 affaires de chantage et 12 affaires d'atteinte à la vie privée. Concernant la protection des enfants contre la cybercriminalité, M. Hassani a souligné la nécessité de sensibiliser les parents en premier lieu sur les dangers de la toile précisant que l'Algérie a franchi de grands pas dans ce domaine. Ont pris part au forum de la DGSN le représentant de l'Unicef à Alger, Thomas Davan et l'ambassadeur de cette organisation onusienne, le footballeur Abdelmadjid Bouguerra qui a insisté



de son côté sur la nécessité de sensibiliser les parents sur les dangers de la navigation sur Internet sans contrôle.

APS

CANDIDATURES À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

4 postulants déposent leurs dossiers au Conseil constitutionnel

Depuis le lancement de l'opération de dépôt de candidatures, quatre postulants ont jusqu'à présent remis leur dossier au Conseil constitutionnel pour participer à l'élection présidentielle du 17 avril, en attendant que d'autres le fassent avant la date limite fixée au 4 mars à minuit. Les quatre postulants qui ont déposé leur dossier de candidature sont le président du Front national algérien, Moussa Touati, le président du Front El-Moustakbel (FM), Abdelaziz Belaid, le président du Rassemblement algérien (RA), Ali Zaghdoud, et la secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), Louisa Hanoune.

Dans une déclaration à la presse au terme du dépôt de son dossier au Conseil constitutionnel, le président du FNA avait appelé le peuple algérien à participer massivement à la prochaine élection présidentielle pour «opérer le changement». Le président du FM, avait lui aussi appelé à une forte participation à l'élection présidentielle du 17 avril dans le but de consolider les principes de la démocratie et rétablir la confiance entre les citoyens et l'Etat. De son côté, le président du RA, Ali Zaghdoud, a affirmé dimanche dans une déclaration à la presse que la prochaine élection présidentielle était une échéance «porteuse d'espoir» pour le peuple algérien qui a le droit de choisir la personne qui dirigera le pays. La secrétaire générale du PT a quant à elle fait savoir que la participation de sa formation à la prochaine élection présidentielle vise à contribuer à la préservation de la nation algérienne et à offrir le choix au peuple pour déterminer son avenir. Dans un communiqué rendu public mardi dernier, le Conseil constitutionnel a rappelé que la date limite du dépôt des dossiers de candidature à l'élection présidentielle du 17 avril 2014, était fixée au 4 mars 2014, à minuit. Le Conseil constitutionnel rappelle également que le dépôt des dossiers de candidature peut s'effectuer tous les jours, y compris le vendredi et le samedi, sur rendez-vous préalable. En vertu de la réglementation en vigueur le Conseil constitutionnel rendra public la liste des candidats en lice pour la présidentielle dix (10) jours à compter de la clôture de la période de dépôt des dossiers à savoir le 4 mars à minuit, rappelle-t-on. Avant cela, le Conseil vérifiera la conformité des dossiers notamment en ce qui concerne le nombre de signatures (d'électeurs ou de citoyens) que tout candidat doit rassembler.

M. HOCINE GOUASMIA,
PRÉSIDENT DU PARTI
TRIBUNE DE L'ALGÉRIE
DE DEMAIN

Les partisans du boycott sont libres d'exprimer leurs positions

Le président du parti Tribune de l'Algérie de demain, Hocine Gouasmia, a affirmé hier à Alger que les partisans du boycott de la présidentielle du 17 avril prochain «sont libres d'exprimer leurs positions» et ce en application du principe de démocratie, ajoutant que «c'est l'urne qui décide dans tous les cas».

Lors d'une conférence de presse, M. Gouasmia a souligné que l'appel de certaines parties au boycott de ce rendez-vous est «normal», estimant que ces derniers «sont libres d'exprimer leurs positions». Quelles que soient les positions annoncées «c'est l'urne qui décidera dans tous les cas et c'est ça la véritable démocratie», a-t-il ajouté. Il a rappelé dans ce contexte que son parti s'était déjà prononcé sur cette question en annonçant son appui à la candidature du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, pour un quatrième mandat et c'est une position qu'il a concrétisée en adhérant à l'initiative du «Collectif loyauté et stabilité» qui regroupe plusieurs partis politiques. A cet effet, il a indiqué que son parti a réussi à collecter «40.000 signatures» au profit du candidat Abdelaziz Bouteflika et veillera avec d'autres partis à mener campagne en sa faveur.

ALGÉRIE-MALI

Entretien

Ramtane Lamamra - Cheick Oumar Diarra

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, s'est entretenu dimanche à Alger, avec le ministre malien de la

Réconciliation nationale et du Développement des régions du nord, Cheick Oumar Diarra. L'entretien s'est

déroulé au siège du ministère des Affaires étrangères en présence des membres des deux délégations.



CHIECK OUMAR DIARRAH : «L'Algérie et le Mali liés par une relation stratégique»

L'Algérie et le Mali sont liés par une relation stratégique qui «va au-delà des contingences du présent», a affirmé hier à Alger le ministre malien de la réconciliation nationale et du développement des régions du nord, Cheick Oumar Diarra.

«L'Algérie est à nos côtés depuis toujours et elle le restera parce que nous avons une relation bilatérale stratégique qui va au-delà des contingences du présent», a déclaré à la presse M. Diarra, à l'issue d'un entretien avec le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra.

Le ministre malien a indiqué que l'entretien avec le chef de la diplomatie algérienne «a porté sur tous les points qui structurent la relation entre l'Algérie et le Mali».

«C'est la première réunion du comité bilatéral stratégique sur le Nord. Cela a été une volonté des chefs d'Etat des deux pays d'instituer ce comité afin que nous puissions prendre en charge l'ensemble des questions qui structurent les relations entre nos deux pays sur cette question précisément», a-t-il précisé.

Il a fait savoir que la réunion a permis aussi aux deux

parties d'évoquer «le développement du Sahel, les problèmes de cantonnement au Mali ainsi que le démarrage des pourparlers inclusifs».

Concernant les mouvements armés dans le nord du Mali, M. Diarra a révélé l'existence d'un dialogue «permanent» entre les autorités maliennes et ces mouvements.

«Il y a un dialogue permanent entre nous. Il peut être aussi bien formel qu'informel, mais ce dialogue existe», a-t-il dit, ajoutant que des «pourparlers inclusifs vont être entamés officiellement et dans les meilleurs délais».

M. MARTYN ROPER, AMBASSADEUR DU ROYAUME-UNI L'Algérie, «un pays clé» pour résoudre les difficultés sécuritaires dans la région

L'Algérie est «un pays clé pour résoudre les difficultés sécuritaires dans la région», a affirmé l'ambassadeur du Royaume-Uni en Algérie, Martyn Roper.

S'exprimant dimanche dans un point de presse en marge d'une rencontre au Centre des conventions d'Oran (CCO) sur le programme de soutien des

jeunes entrepreneurs algériens dans le cadre du partenariat bilatéral, M. Roper a souligné que le Royaume-Uni considère que l'Algérie a un «rôle principal» dans la résolution des problèmes et des difficultés sécuritaires que connaissent ses pays voisins face aux menaces terroristes. «Sur le plan sécuritaire, les relations

entre l'Algérie et le Royaume-Uni sont fortes et nous avons établi un partenariat stratégique en la matière», a déclaré l'ambassadeur, affirmant que son pays soutient la position de l'Algérie qui s'oppose au paiement de rançons aux terroristes dans les affaires d'enlèvement.

La rencontre, tenue à Oran sur le programme

de soutien des jeunes promoteurs algériens dans le cadre d'un partenariat entre Medafco (partie algérienne) et la fondation Mowling (ONG britannique), permet l'évaluation des travaux réalisés, a indiqué à la presse M. Mohamed Kamel Osmane, directeur général de Medafco.

APS

PORTEUR D'UN MESSAGE DU PRÉSIDENT GOODLUCK JONATHAN, AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, ABDELAZIZ BOUTEFLIKA

Le ministre délégué aux Affaires étrangères du Nigeria reçu par M. Lamamra



Le ministre des AE, Ramtane Lamamra, a reçu à également Nurudeen Muhammed, ministre délégué des Affaires étrangères, envoyé spécial du président de la République fédérale du Nigeria, Goodluck Jonathan.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de l'audience que lui a accordée M. Lamamra, le ministre nigérian a indiqué qu'il était porteur d'un message du président Goodluck Jonathan, au président de la République, Abdelaïz Bouteflika.

«Je profite aussi de cette audience avec M. Lamamra, connu en Afrique pour avoir occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de l'Union africaine, pour présenter au peuple algérien les condoléances du Nigeria suite au crash d'avion d'Oum el Bouaghi», a ajouté M. Nurudeen. Par ailleurs, il a indiqué avoir évoqué avec M. Lamamra les relations de coopération bilatérale et les questions d'intérêt commun.

60^e SESSION DU CLRT, DEMAIN À ALGER Le Comité de la Transsaharienne examinera l'état d'avancement du projet

Le Comité de liaison de la route Transsaharienne (Clrt) tiendra sa 60^e session, demain, mardi, à Alger, pour examiner l'état d'avancement du projet de la route Transsaharienne et présenter des propositions en vue de rendre plus rentable cette infrastructure sur le plan économique. L'objet de cette réunion est de soumettre aux ministres chargés des routes des pays membres du Comité (Algérie, Tunisie, Mali, Niger, Tchad et Nigeria) «la situation actuelle du projet, ses succès et ses difficultés», a indiqué à l'APS Mohamed Ayadi, secrétaire général du Clrt, une instance qui assure le suivi de la réalisation de la Transsaharienne. L'implication des entreprises et des bureaux de contrôle des pays membres dans les travaux d'achèvement de cette route (9.400 km), notamment la réalisation, prévue à partir de 2014, de 670 km au Tchad et au Niger pour 700 millions de dollars, sera également à l'ordre du jour de cette réunion. Le Comité suggère à ce titre la création d'une entreprise mixte qui sera chargée de l'entretien périodique de la route d'autant plus complexe que l'ouvrage est souvent éloigné des grands centres de vie.

Le développement des échanges commerciaux entre les six pays membres du Comité, qui restent encore faibles malgré la livraison de la grande partie de la route, constitue aussi une préoccupation majeure pour le Clrt, selon M. Ayadi. Le développement des échanges commerciaux entre les six pays membres du Comité, qui restent encore faibles malgré la livraison de la grande partie de la route, constitue aussi une préoccupation majeure pour le Clrt, selon M. Ayadi.

Le développement des échanges commerciaux entre les six pays membres du Comité, qui restent encore faibles malgré la livraison de la grande partie de la route, constitue aussi une préoccupation majeure pour le Clrt, selon M. Ayadi. A cet effet, il propose de créer une instance chargée de faciliter, d'organiser et d'encadrer les échanges commerciaux entre les pays du Maghreb et les pays de l'Afrique subsaharienne. Dans ce cadre, «la réalisation d'un poste douanier commun entre l'Algérie et le Niger est souhaitable après la finalisation, dans deux ans, du tronçon entre l'Algérie et le Niger», ajoute ce responsable.

Le Clrt propose également d'élaborer un schéma d'aménagement de la «zone d'impact» (Tamanrasset-Gao) de la route Transsaharienne, pour pouvoir identifier et évaluer les projets d'investissement et répondre aux problèmes des habitants de cette zone en valorisant les potentialités locales. Le projet de la Transsaharienne est né dans les années 1960 à l'initiative de la commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) dans l'objectif de désenclaver les zones déshéritées et de promouvoir le commerce entre le nord et le sud du Sahara. La Tunisie et le Nigeria ont totalement achevé leurs tronçons alors que l'Algérie, après avoir réalisé 1.480 km, poursuit les travaux d'extension du tronçon Tamanrasset-frontières maliennes (320 km). Le Tchad a obtenu les financements nécessaires pour le lancement en 2014 des travaux de sa dernière section (445 km) tandis que le Niger devrait lancer en travaux en septembre le tronçon frontières algériennes-Assamaka-Arlit (220 km). Le Mali est en phase d'obtenir les financements pour les derniers 700 km séparant Timiaouine (frontière algérienne) de Gao, selon les données du Clrt.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Près de 170.000 nouveaux stagiaires rejoignent les établissements

Près de 170.000 nouveaux stagiaires et apprentis ont rejoint hier les établissements de la formation professionnelle au niveau national au titre de la rentrée de la formation professionnelle 2013-2014 (session mars).

“Au total, 167.823 nouveaux stagiaires et apprentis ont rejoint les établissements de la formation professionnelle, tous modes de formation confondu, dont 40.557 dans la formation résidentielle et 46.841 dans la formation par apprentissage, selon les données des inscrits au 27 février dernier, a indiqué à l’APS, la directrice de l’orientation, des examens et des homologations au ministère de la Formation et de l’enseignement professionnels, Mme Ouardia Khaldi.

Le secteur offre au titre de cette rentrée, 271.500 places pédagogiques de tous types et modes de formation, soit une évolution de 4,5% par rapport à la rentrée de février 2013 dont l’offre était de 260.000 postes de formation. Parmi ce nombre global de places pédagogiques, 63.000 places sont offertes à la formation résidentielle, 82.250 autres places pour la formation par apprentissage, 30.000 places pour la formation à distance et 18.280 places pour la formation en cours du soir. En outre, 32.920 places sont réservées au titre de cette rentrée à la formation de la femme au foyer, 8.470 places pour la formation en milieu carcéral et 7.860 places pour la formation en milieu rural. Par ailleurs, le secteur offre 12.000 places pédagogiques dans les établissements privés de la formation professionnelle. Les postes de formation disponibles sont programmés en fonction des besoins exprimés par chaque wilaya et les spécificités recherchées en matière de développement pour assurer l’adéquation formation-emploi. Le secteur a également programmé pour cette rentrée, 285 spécialités dont 12 nouvelles, notamment les méthodes et organisation de chantiers, métrologie et instrumentation, conduite machines d’impression et opérateur en peinture industrielle.

La même responsable a souligné que l’ouverture de ces spécialités s’inscrivait dans le cadre de “la stratégie globale” suivie par le secteur de la formation et de l’enseignement professionnels pour l’introduction de spécialités et métiers basés sur la connaissance et la technologie d’une part et ceux qui répondent aux besoins du marché, d’autre part.

APS

TOURISME

Encourager l’investissement touristique pour créer la concurrence

Le gouvernement encourage l’investissement touristique pour créer la concurrence, qui conduira à des prix compétitifs et des choix variés, a indiqué dimanche à Mostaganem le ministre du Tourisme et de l’Artisanat, Mohamed Amine Hadj Said.

Dans une déclaration à la presse, en marge de sa visite d’inspection dans la wilaya, M. Hadj Said a appelé les investisseurs du secteur à œuvrer pour “des prix compétitifs et à la portée de différentes catégories sociales”, et ce, afin d’attirer un plus grand nombre de touristes et promouvoir la destination Algérie.

Le ministère du Tourisme et de l’Artisanat, a-t-il ajouté, entend concéder la gestion des plages, dans 14 wilayas côtières, à des professionnels dont les propriétaires des agences de

Plusieurs structures renforcent le secteur de la formation dans le Sud

| La rentrée de la formation professionnelle, hier, a été caractérisée par l’ouverture de plusieurs structures dans les wilayas du Sud.



de 600 places de formation, selon les responsables du secteur.

Les établissements de formation dans cette wilaya disposent de 10 filières de formation et comptent 17 spécialités et 32 filières, sachant que quelque 1.400 stagiaires ont rejoint les structures de la formation pour le compte de cette session. Dans la wilaya d’Illizi à l’extrême sud-est du pays, cette session a été marquée par l’ouverture de six nouvelles spécialités, sachant que le nombre de places pédagogiques réservé est de 890 postes dans différents types de formation, dont 550 postes dans le cadre de la formation diplômante. A Béchar, cette session a vu quelque 2.097 nouveaux stagiaires, dont 664 apprentis, rejoindre les structures de formation, à travers les six centres et dix annexes de la formation professionnelle que compte la wilaya avec 30 spécialités enseignées.

L’ouverture de ces nouvelles spécialités selon les responsables concernés vise à répondre à la demande du marché local et lui fournir une main-d’œuvre qualifiée.

Le secteur compte dans cette wilaya du Sud-Ouest, où existe aussi un Institut supérieur de la formation professionnelle, plus de 7990 stagiaires.

DÉVELOPPEMENT

Régularisation de 80% des exploitations agricoles dans le cadre des actes de concession

Près de 80% des dossiers de demande de concessions pour l’obtention de contrats d’exploitation agricole ont été régularisés dans le cadre de contrats d’exploitation agricole, a affirmé le ministre de l’Agriculture et du développement rural, Abdelwahab Nouri.

M. Nouri a précisé en marge du 8^e congrès de l’Union nationale des paysans algériens (UNPA), que l’opération de régulation du foncier agricole dans le cadre des actes de concessions a permis le traitement de 80% des dossiers déposés».

Il a ajouté que le dossier des actes de concessions sera définitivement clos le 30 juin prochain.

L’opération de régulation des exploitations agricoles dans le cadre des actes de concession avait été prolongée plus d’une fois en raison du retard accusé dans le traitement des demandes estimées à plus de 200.000 dossiers.

Cette opération qui s’inscrit dans le cadre de la loi 03/10 portant conversion du droit de jouissance perpétuelle en droit de concession permet d’ouvrir des opportunités d’investissement dans le secteur et d’assurer une meilleure exploitation des terres agricoles.

M. Nouri a souligné lors de l’ouverture de la rencontre que l’agriculture constituait une priorité nationale pour le pro-

chain programme quinquennal qui s’appuiera sur la modernisation du secteur et le développement de ses capacités.

“Le développement du secteur agricole est désormais une nécessité impérieuse vu les services qu’il apporte à l’économie nationale», a-t-il soutenu, ajoutant que «on ne peut concevoir un développement économique sans une agriculture moderne».

Le ministre a en outre souligné la nécessité d’élaborer un «programme ambitieux» pour développer les industries de transformation des produits agricoles qui «permettront de concourir à la création de richesses et de postes d’emploi pour les jeunes».

Il a estimé que le secteur a connu ces dernières années «un essor important» grâce aux moyens financiers mis en œuvre, précisant que les agriculteurs ont bénéficié en 2009 de l’effacement de leurs dettes outre l’attribution d’un budget annuel de 200 milliards DA au secteur.

«Nous considérons que les résultats réalisés grâce à la coordination entre les professionnels et l’administration sont très encourageants», a déclaré le ministre.

Le gouvernement compte poursuivre sa politique de soutien aux agriculteurs jusqu’à la réalisation des objectifs

escomptés dans le cadre de la sécurité alimentaire», a-t-il affirmé.

Le ministre a soutenu devant plus de 700 représentants de l’UNPA que «ce qui a été réalisé est grandiose et ce qui nous attend l’est davantage, la sécurité alimentaire étant l’un des enjeux les plus importants à atteindre».

«La sécurité alimentaire en tant que partie indissociable de notre sécurité et de notre souveraineté nationale ne peut être réalisée qu’avec les efforts de tous pour augmenter la production agricole de manière à nous mettre à l’abri des perturbations des marchés internationaux», a-t-il souligné.

Le secrétaire général de l’UNPA Mohamed Aloui a réitéré l’engagement des agriculteurs à promouvoir la production agricole dans diverses filières, appelant le gouvernement à accélérer la création du conseil supérieur du développement agricole en tant qu’espace de concertations entre les différents acteurs du secteur.

M. Aloui a été reconduit pour un nouveau mandat à la tête de l’UNPA. Les rapports moral et financier de l’UNPA seront présentés lors des travaux de cette rencontre.

Le tourisme s’inscrit dans le cadre du défi relevé par le ministère, portant sur la promotion de la destination nord-ouest du pays et Oran comme pôle touristique d’excellence. Le ministre a procédé à la pose de la première pierre pour la réalisation d’un hôtel urbain «Tagdempt» au chef-lieu de wilaya doté d’une capacité de 140 lits, dans le cadre de l’investissement privé. Il a également visité une exposition sur l’artisanat regroupant une quinzaine d’artisans locaux et inspecté nombre de projets d’hôtels privés en cours de réalisation dans la localité de Sablettes. Un plan d’aménagement touristique de la ZET Ouréah-Sablettes, s’étendant sur une superficie de 240 hectares dont 46 ha constructibles, a été en outre présenté au ministre.

tourisme et de voyages, des offices du tourisme, des hôtels et des restaurants touristiques, dans la perspective d’améliorer les prestations.

Le ministre a mis l’accent, lors d’une rencontre avec les investisseurs, sur la nécessité de conférer aux projets «l’identité algérienne» en intégrant des conceptions architecturales locales, en adaptant les futurs projets touristiques aux spécificités techniques des assiettes foncières et en adoptant des villages touristiques aux structures légères dans les schémas d’aménagement touristique des zones d’extension touristique.

M. Hadj Said a également appelé à réfléchir au préalable sur la main d’œuvre qui assurera la gestion des établissements hôteliers, soulignant que le vrai défi pour la destination Al-

AUTOMOBILE: Chute des importations de 50% en janvier 2014

Les importations algériennes de voitures ont reculé, en janvier 2014 de plus de 50% pour totaliser 23.682 unités et en valeur de 37% pour atteindre 382 millions de dollars par rapport au même mois de l'année dernière, a-t-on appris dimanche auprès des Douanes algériennes. En janvier 2014, les importations de véhicules ont atteint 382 millions de dollars contre près de 607 millions de dollars le même mois en 2013 (-37%) selon le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis).

Le nombre de voitures importées a, quant à lui, totalisé 23 682 unités contre 47 858 unités durant la même période de comparaison, chutant ainsi de plus de 50%, précise le Centre.

Après une année 2012 exceptionnelle durant laquelle les importations de véhicules avaient dépassé les 600.000 unités, les professionnels ont prévu pour 2013 une tendance baissière qui devrait se poursuivre durant 2014.

Cette situation s'explique, selon eux, par une chute de la demande qui s'est ajoutée à un niveau «important» des stocks et enfin l'orientation des dépenses des ménages vers l'immobilier.

En effet, la chute des importations a commencé dès novembre dernier durant lequel 18 831 véhicules avaient été importés contre 39 357 unités le même mois en 2012, soit une baisse de plus de 52%. En valeur, la même tendance baissière avait été relevée, puisque le montant des importations était passé de



près de 486 millions USD à environ 277 millions USD, en baisse également de près de 43%.

Ce recul des importations intervient suite aux décisions prises par le gouvernement d'assainir le marché de l'automobile et de rationaliser les importations afin de mettre fin à l'anarchie et aux incohérences qui le caractérisent depuis 2007.

Un projet de loi modifiant et complétant le décret exécutif n°07-390 du 12 décembre 2007 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de commercialisation de véhicules automobiles neufs est en cours de préparation.

La révision du décret a été confiée à un groupe de travail composé d'un représentant du ministère du Commerce, des Finances, de l'Industrie, de l'Énergie et des mines, installé suite à une instruction du Premier ministre.

Par ailleurs, le ministère des Finances a décidé, dans l'objectif égale-

ment d'assainir le marché, d'introduire plusieurs mesures dans la loi de Finances 2014 portant notamment sur la limitation de l'importation des véhicules aux concessionnaires automobiles, l'interdiction à ces derniers d'importer pour le compte d'autres concessionnaires en dehors de leurs réseaux de distribution et l'obligation d'installer une activité industrielle ou de service dans un délai de trois ans.

En janvier dernier, les marques européennes notamment françaises et allemandes occupaient toujours la tête de la liste des marques importées suivies par les marques japonaises et sud-coréennes.

En 2013, les importations de voitures ont reculé en valeur de plus de 3,5% et en nombre de 8,4%. Ainsi, le montant des importations a atteint plus de 7,33 milliards de dollars et le nombre a totalisé 554.269 unités.

NAÂMA Entrée en service prochaine de 11 nouvelles carrières dans la wilaya

Onze nouvelles carrières, actuellement à un stade de réalisation avancé, vont entrer en service prochainement dans la wilaya de Naâma, a-t-on appris dimanche auprès de la direction locale de l'énergie et des mines (DEM).

Les nouvelles carrières, cinq au niveau de Djebel Anter dans la commune de Mécheria et les six autres à Djebel Souika dans la commune de Naâma, porteront à 28 le nombre de carrières à travers la wilaya. Elle généreront près de 500 emplois et augmenteront la capacité de production des agrégats, selon la même source.

Dans cette wilaya, la moyenne de production de la carrière tourne autour de 100 000 m³ de bonne qualité, et parvient à répondre à la demande des entreprises de construction et des travaux publics de la wilaya, et approvisionne même les wilayas limitrophes, a ajouté le responsable.

La production totale des carrières a dépassé le 1,9 million de m³ d'agrégats, en 2013, et il est prévu que cette région du pays devienne l'une des plus importantes zones de production d'agrégats dans les toutes prochaines années, notamment après les autorisations d'exploration accordées, après soumissions, pour plusieurs sites, à l'instar des hauts de Belhendjir, Ain-Mektaâ El-Delli, et Djebel-Founassa au sud de la wilaya, selon la DEM.

La wilaya de Naâma dispose également d'importantes réserves minières, à l'instar de l'argile, le plâtre et autres tels que le sable utilisé dans la production du verre.

Cependant leur extraction est complexe car se trouvant dans des sites difficiles d'accès, selon la même source.

SIERRA LEONE: L'UE va débourser 376 millions d'euros d'aide au développement

Plus de 370 millions d'euros d'aide seront déboursés par l'Union européenne (UE) pour financer des projets de développement en Sierra Leone entre 2014 et 2020.

Tom Ashwaden, représentant de l'UE en Sierra Leone, a déclaré que l'UE investira 376 millions d'euros entre 2014 et 2020 et va contribuer au développement du secteur éducatif de la Sierra Leone et encouragera la transparence et la responsabilité dans le processus de la mise en œuvre des projets financés.

Anthony Acheampong, directeur du Bureau de l'ordonnateur national (NAO) de la Sierra Leone, a noté que l'UE est le premier partenaire de développement de la Sierra Leone, à laquelle elle a fourni 60% des aides au développement en 2010.

Il a révélé que le NAO est chargé de la coordination, de la programmation, du suivi régulier et de la coopération et de la coordination avec les donateurs.

La coopération entre l'UE et la Sierra Leone a commencé en 1975, avec la signature de la Convention de Lomé.

APS

► Etablissement de 6 000 actes de concession agricole en un mois et demi à Mascara

AGRICULTURE Six mille actes de concession agricole ont été établis en un mois et demi à Mascara, a-t-on appris dimanche auprès des services de la wilaya.

La direction des domaines et l'Office national des terres agricoles (Onta) ont été renforcés, suite à la visite du Premier ministre, Abdelmalek

lek Sellal dans la wilaya en janvier dernier, d'une quarantaine d'agents et d'un lot de matériel informatique afin d'activer l'établissement des actes de concession agricole qui a connu un certain retard.

Ceci a permis l'établissement de 6 000 nouveaux actes avant fin février dernier.

Ainsi, la direction des domaines a établi, à ce jour dans la wilaya en coordination avec l'Onta, 12 000 actes de concession sur un total de 16 000 prévus. En outre, 2 000 actes sont en cours d'élaboration et d'enregistrement pour achever entièrement cette opération. Le wali de Mascara, M. Ouled Sa-

lah Zitouni avait indiqué, lors de la session de l'APW tenue la semaine dernière, que l'établissement des actes de concession au profit des agriculteurs contribue à surmonter plusieurs problèmes auxquels ils font face dont notamment l'accès aux crédits bancaires.

► Plus de 98 000 quintaux de viandes rouges produits en 2013 à Tizi Ouzou

Un volume de 98.300 quintaux de viandes rouges (toutes espèces confondues) a été produit en 2013 dans la wilaya de Tizi Ouzou, soit une progression de l'ordre de 4% comparativement à l'exercice 2012 qui s'était soldé par la production de 94.884 qx, a-t-on appris dimanche auprès de la direction des Services agricoles (DSA).

Avec 78.138 qx, la viande bovine détient une grande part de la quantité produite, contre 15.817 qx pour l'ovin et 4.057 pour le caprin, tel qu'il ressort du bilan du service de la production animale au niveau de la DSA, présenté par son responsable, M. Oukaci Ali.

L'estimation de la production des viandes est le résultat du produit du gain moyen quotidien en viande (GMQ) de l'espèce animale considérée par la durée de son élevage, soit de la naissance à l'abattage, a expliqué M. Oukaci, précisant que cette production brute de viandes rouges est issue de 66.828 bovins, 140.000 ovins et quelque 37.873 caprins. L'augmentation est en fonction de l'évolution de la taille des cheptels, mais aussi de l'amélioration de la ration alimentaire, notamment des bovins, dont l'élevage se sédentarise de plus en plus, est-il indiqué.

Durant l'année 2013, il a été produit également un volume global de

148.718 qx de viandes blanches, englobant le poulet, le lapin, la caille et la dinde, soit un écart positif de 13.700 qx par rapport à la quantité obtenue en 2012, représentant une évolution de 10% environ, due essentiellement à l'évolution des effectifs d'élevage avicole et cunicole, a fait remarquer le chargé des petits élevages au niveau de la DSA.

En terme d'abattage, le bilan de l'inspection vétérinaire de la wilaya pour le même exercice fait état du contrôle sanitaire au niveau des abattoirs de 36.957 carcasses, dont 30.193 bovines, 5.484 ovines, 415 caprines et 865 équines.

INTEMPIERIES

Plusieurs habitations endommagées à Derrag (Médéa) suite à des pluies diluviennes

Plusieurs habitations, situées dans le quartier Zemmour Sobhi, dans la commune de Derrag (à environ 110 km au sud-ouest de Médéa), ont été sérieusement endommagées suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région durant ces dernières 24 heures, a indiqué hier le président de l'APC de cette collectivité locale.

Une quinzaine d'habitations précaires ont été fortement endommagées, dont certaines réduites à l'état de ruine, après les fortes précipitations enregistrées durant la nuit de samedi à hier au niveau de la commune, a souligné M. Bouazza Koudad, ajoutant que les services de la commune, appuyés par des éléments de la Protection civile se sont déplacés sur les lieux pour prêter assistance aux familles sinistrées.

"Aucune victime n'est à déplorer", a affirmé l'édile, qui a fait part, toutefois, de l'insuffisance des moyens dont dispose sa commune pour prendre en charge les familles sinistrées. Des tentes ont été érigées dans ce quartier pour abriter les familles qui n'ont pas de proches, a-t-il indiqué, précisant que "beaucoup de familles, sous la pluie, attendent toujours d'être prises en charge eu égard au manque de moyens de l'APC".

Le débordement d'un cours d'eau, qui passe à proximité de cette zone d'habitation, a rendu difficile le travail des agents communaux qui s'activent actuellement pour aménager un site afin d'implanter un nombre supplémentaire de tentes pour les autres familles sinistrées, a fait savoir la même source.

Les pluies diluviennes ont provoqué, en outre, l'inondation de plusieurs habitations du chef-lieu de la commune, ainsi que la détérioration d'un important fonds documentaire qui se trouvait à l'intérieur de la bibliothèque communale, suite à l'infiltration des eaux, a-t-il affirmé.

Le corps d'une deuxième victime par noyade repêché de l'Oued Takhmelt à Illizi

Le corps d'un deuxième enfant, mort sauf par noyade dans les eaux de l'oued Takhmelt (40 km d'Ilizzi), a été repêché hier par les équipes de la protection civile, a-t-on appris auprès de cette institution.

Il s'agit du corps sans vie d'un enfant de 14 ans, emporté par les eaux en crue de l'oued Takhmelt, le deuxième après celui d'un enfant de 12 ans retrouvé mort samedi, dans le lit du même cours d'eau, a-t-on précisé.

Les corps des deux victimes ont été déposés à la morgue de l'établissement public hospitalier "Targui Wantimidi" à Illizi, selon la même source.

Le secrétaire général de la wilaya, M. Bika Bekkai, s'est, à la suite de ces inondations, rendu sur les lieux de l'oued Takhmelt pour exprimer sa solidarité avec les familles des victimes et leur apporter des aides composées notamment de denrées alimentaires et tentes.

La wilaya d'Ilizzi a enregistré, dans la nuit de jeudi à vendredi, de fortes précipitations ayant entraîné l'écoulement des eaux de certains oueds de la région et la perturbation de certains axes routiers.

APS

GUÉ DE CONSTANTINE Il tue sa fiancée

Karima, la fiancée de Rachid, a commencé à se lasser de lui. Un jour où il va attendre sa fiancée à la sortie de son travail, il devient blême en la trouvant en compagnie d'un homme.



Présenté au tribunal, le mois de février 2014, au box des accusés Rachid reconnaît tous les faits retenus contre lui. Devant tant de preuves, l'accusé, raconte les circonstances de son crime.

Le représentant du ministère public l'invite à expliquer les raisons de son geste qu'il justifiera par le fait qu'il soit entré dans une colère noire. Après un long et sévère réquisitoire, il requiert la peine de 25 ans de réclusion criminelle.

L'avocat de la défense a réclamé et obtenu la requalification du chef d'accusation d'homicide volontaire en coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner, tout en sollicitant des circonstances atténuantes.

Au terme des délibérations, la cour rend son verdict : Rachid est condamné à 20 ans de réclusion criminelle en vertu des articles 254, 255, 256, 257 et 261 du code pénal.

BORDJ BOU-ARRÉRIDJ Sept blessés dans un accident de la circulation

Sept personnes ont été grièvement blessées dans un accident de la circulation survenu, hier, sur l'autoroute Est-Ouest dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj. Selon nos sources, un véhicule de transport des voyageurs (Sétif-Alger), pour des raisons encore indéterminées, a dérapé au niveau de la commune d'El Anasser, faisant 7 blessés dont un dans un état grave. Le véhicule a été endommagé.

Les blessés ont été évacués par la Protection civile aux urgences de l'hôpital Bouzidi-Lakhdar de Bordj Bou-Arréridj.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie pour déterminer les causes et les circonstances exactes de l'accident.

Mouad B.

AU COURS D'UNE RANDONNÉE À ZEKRI Deux jeunes blessés par une bombe artisanale

Deux jeunes villageois ont été blessés dans l'explosion d'une bombe artisanale vendredi dans la région de Zekri. L'engin explosif était dissimulé vraisemblablement durant les années précédentes qui ont été marquées par la présence terroriste. Ce vendredi donc, les deux jeunes venus d'Alger pour une randonnée au niveau du village

Bounamane ont été surpris par l'explosion qui a causé des blessures au niveau de la jambe d'un d'entre eux. Alertés par la déflagration, des villageois se sont précipités sur les lieux pour secourir les deux blessés. Ils seront ainsi transférés par des villageois au CHU de Tizi-Ouzou.

K.N.A

TISSEMSILT Neuf blessés dans un accident de la circulation

Neuf personnes ont été blessées dans un accident de la circulation survenu samedi après-midi sur le chemin de wilaya reliant la commune de Tissemsilt à celle de Hamadia (Tiarét), a-t-on appris auprès des services de la Protection civile.

Cet accident s'est produit près de Beni Meïda, une localité relevant de la commune de Tissemsilt, suite à une collision entre deux



véhicules de tourisme qui roulaient en sens inverse, causant neuf (9) blessés dont l'âge varie entre 5 et 42 ans, a-t-on expliqué de même source. Les blessés ont été évacués au service des urgences médico-

chirurgicales (UMC) de l'Etablissement public hospitalier (EPH) de la ville de Tissemsilt, a-t-on ajouté de même source. Selon des sources médicales relevant de cet EPH, l'état des blessés "n'est pas grave. Ils ont bénéficié des soins nécessaires".

Les services compétents ont, pour leur part, ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de l'accident.

Mouad B.

M'SILA

Il tue sa sœur accidentellement à l'aide d'un fusil de chasse

Une jeune fille de 17 ans a été tuée accidentellement d'un fusil de chasse sous les yeux de son frère dans la commune de Medjadel, 120 kilomètres au sud de M'sila. Le frère âgé de 14 ans était en train de jouer avec le fusil de chasse du père quand le coup est sorti accidentellement touchant sa sœur au visage, selon nos informations. Grièvement blessée, la jeune fille meurt sur le coup. La dépouille a été transportée à la morgue de l'hôpital de Ain Melh. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances et les causes exactes de ce drame.

Mouad B.

Un enfant de 10 ans tué par une voiture

Un garçonnet de 10 ans, qui jouait à proximité de la chaussée, a été mortellement fauché vendredi en fin d'après-midi par une voiture, a-t-on appris de sources locales. L'accident a eu lieu dans le quartier populaire El Hassan, dans la commune de M'sila. L'enfant répondant aux initiales A. B., est décédé sur place de ses blessures. Le conducteur de la voiture a stoppé son véhicule, avant d'être interpellé par les gendarmes. Le service central des accidents a été chargé de l'enquête. Il doit procéder aux analyses permettant de déterminer la vitesse de la voiture au moment du choc.

Mouad B.

Le tribunal de Sidi M'hamed condamne Brahim Hadjas à 5 ans de prison ferme

Le tribunal correctionnel de première instance de Sidi M'hamed (Alger) a condamné, hier, l'ancien P-DG d'«Union Bank», Brahim Hadjas à 5 ans de prison ferme assortis d'une amende d'un (1) million DA pour dilapidation de deniers publics au préjudice de la Banque d'agriculture et de développement local (Badr).

L'inculpé est, également, condamné à verser à la BADR une indemnisation de dix (10) millions DA.

Au cours de la même audience, la juge Nesrine Zouaoui a prononcé "un non lieu" envers Brahim Hadjas dans deux affaires d'escroquerie et d'abus de confiance liées également à "Union Bank". Une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1)



million DA a été requise le 9 février dernier par le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed à l'encontre de Brahim Hadjas et une peine de 3 ans de prison ferme dans les deux affaires d'escroquerie et d'abus de confiance. Brahim Hadjas avait nié lors du procès le chef d'accusation retenu contre lui, précisant qu'il occupait alors le poste de pré-

ident du conseil d'administration, étant actionnaire et que sa mission principale au sein de la banque était de prospection les investisseurs à l'étranger. Une peine de 10 ans de prison ferme a été prononcée par le tribunal de Chéraga à l'encontre de Brahim Hadjas pour "atteinte à propriété immobilière et dilapidation de deniers publics".

SIDI BEL-ABBÈS ▶ Arrestation d'un individu inculpé dans des incendies de voitures

Une personne a été appréhendée dernièrement à Sidi Bel-Abbès inculpée d'avoir incendié trois véhicules appartenant à des citoyens au quartier "Er-rih", a-t-on appris hier de la Sûreté de wilaya.

Le dénommé L. F. (30

ans) serait l'auteur d'actes de pyromanie survenus en janvier et février derniers au niveau du quartier "hai Er-rih", dans la ville de Sidi Bel-Abbès, indiquait hier un communiqué de la Sûreté de wilaya dont une copie a été remise à

l'APS.

Les enquêtes menées par les services de sûreté révèlent que le mis en cause choisissait le moment de l'aube où il quartier était vide, pour incendier des voitures appartenant à des personnes avec lesquelles il

étais en conflit, souligne-t-on.

Arrêté, l'inculpé a été présenté devant le parquet du tribunal de Sidi Bel-Abbès, qui l'a placé sous mandat de dépôt pour destruction de biens d'autrui, a-t-on ajouté.

Un deuxième terroriste abattu par les forces de l'Armée nationale populaire à Sidi-Ali Bouneb

Un deuxième terroriste a été abattu samedi par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) dans le massif forestier de Sidi-Ali Bouneb (entre Tizi Ouzou et Boumerdès), a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Après ratisage de la région, un autre terroriste a été abattu, le samedi 1^{er} mars 2014 aux environs de 17h45, et son arme, un fusil de chasse ainsi que trois bombes ont été récupérées», a précisé la même source.

Cette action fait suite aux opérations menées dans la région de Oued Aguergour, dans le massif forestier de Sidi Ali Bouneb par les détachements de l'ANP relevant du secteur opérationnel de Boumerdès (1^{re} Région militaire), qui avaient déjà permis, le 25 février dernier, de mettre un terroriste hors d'état de nuire et de récupérer des armes et des provisions, a rappelé la même source.

SELON LA GENDARMERIE NATIONALE 11 morts et 85 blessés dans des accidents de la circulation en une journée



Onze personnes sont mortes et 85 autres ont été blessées dans 25 accidents de la circulation, survenus samedi à travers 18 wilayas du pays, a indiqué hier un communiqué de la Gendarmerie nationale. Les unités de la Gendarmerie nationale ont, "durant la journée du 1^{er} mars, constaté vingt-cinq

(25) accidents de la circulation routière dont neuf mortels et seize corporels", a précisé la même source. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Blida avec trois personnes décédées et 32 autres blessées suite à un dérapage d'un bus de transport de voyageurs, survenu sur l'autoroute Est-Ouest, au niveau de

Boufarik.

Les autres accidents ont eu lieu, entre autres, à Djelfa, Bouira, Chlef, Mascara, Adrar, Béchar, Illizi, Batna et Annaba engendrant des décès (un mort dans chacune des wilayas), des blessés et "des dégâts matériels importants à trente six (36) moyens de locomotion impliqués", a ajouté le communiqué.

Séisme de magnitude 6,4 au large des côtes du Nicaragua

Un séisme de magnitude 6,4 s'est produit au large des côtes du Nicaragua, a annoncé hier l'institut américain de géophysique (UCGS).

L'épicentre du séisme, survenu à 09h37 GMT, se trouve à environ 23 kilomètres à l'ouest de la ville de Jiquilillo et 160 kilomètres au nord-ouest de la capitale Managua, selon l'USGS.

La secousse a été localisée au sud du golfe de Fonseca, bordé par le Nicaragua, le Honduras et le Salvador, à une profondeur de 70,9 kilomètres.

Les autorités du Salvador ont déclaré que la secousse avait été ressentie à travers ce petit pays d'Amérique centrale. "Aucun dégât ni victime n'ont été signalés", a indiqué le bureau de la Protection civile du Salvador.

La Chine compte lancer un vaisseau cargo dans l'espace en 2016

La Chine compte lancer en 2016 un vaisseau cargo dans l'espace pour ravitailler le laboratoire spatial Tiangong-2, a déclaré hier le concepteur du programme spatial habité du pays, Zhou Jianping.

Le cargo, baptisé «Tianzhou» (Navire céleste) sera lancé par la nouvelle-fusée porteuse Longue Marche-7, a précisé M. Zhou, cité par l'agence Chine nouvelle.

Selon ce dernier, un système de transport capable d'acheminer des marchandises et du carburant est une technologie clé que la Chine doit maîtriser pour établir sa propre station spatiale.

Tiangong-1, premier laboratoire spatial chinois, a été placé en orbite le 29 septembre 2011. La Chine prévoit de lancer Tiangong-2 vers 2015.

FLORIDE: Un avion de ligne retourne à l'aéroport de Miami à cause de la fumée en cabine

Un avion de ligne de la compagnie "American Airlines", qui venait de décoller, samedi, de l'aéroport international de Miami en direction des Bahamas, a dû rebrousser chemin à cause de la fumée en cabine.

Un porte-parole de cette compagnie a indiqué que le vol 3389 a quitté Miami juste après 8:00 avec 29 personnes à bord, y compris les trois membres d'équipage, avant de retourner à l'aéroport une demi-heure plus tard.

Les autorités, qui ont fait état de l'odeur de la fumée, ont cependant précisé que celle-ci n'était pas visible aux membres de l'équipage. Elles ont par ailleurs souligné qu'aucun passager n'a été blessé.

APS

SANTÉ-STRUCTURES-PROJET Transfert d'un projet d'hôpital vers Benchicao

Un projet d'hôpital de 120 lits, prévu initialement dans la ville de Médéa, est transféré sur un nouveau site, situé dans la commune de Benchicao (20 km à l'est du chef-lieu de wilaya), a indiqué dimanche le directeur de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Cette décision de transfert de ce projet inscrit à l'indicatif du secteur de la santé en 2011, est consécutif au manque d'assiettes foncières au niveau de la commune de Médéa, a précisé à l'APS le directeur de la santé, M. Salim Zegrar, ajoutant que les opérations de prospections de terrains entamées, au cours des derniers mois, n'ont abouti à aucun résultat, en raison de la rareté des poches foncières susceptibles d'accueillir ce type de structure.

Ce nouvel hôpital a été choisi sur un site, situé à l'entrée de la petite localité de Benchicao, sera spécialisé, selon ce responsable, dans les maladies respiratoires, par le fait que la région de Benchicao, qui culmine à 1 200 mètres d'altitude, offre les conditions climatiques favorables pour la prise en charge des malades souffrant de ce genre de pathologies, a-t-il expliqué.

Un concours d'architecture sera lancé prochainement en vue de sélectionner le bureau d'étude qui va se charger de la conception et de l'aménagement de cette structure qui s'étendra, selon ce responsable, sur une superficie de 5 hectares.

EAU-OUVRAGES- RÉHABILITATION Lancement prochain des travaux de réhabilitation de la digue «Ahbas» d'El-Atteuf

Les travaux de réhabilitation de l'ouvrage d'art, la digue «Ahbas» d'El-Atteuf, vieux de plusieurs siècles et fragilisé par les inondations qu'a connue la région de Ghardaïa en octobre 2008, débutteront prochainement, a-t-on appris dimanche auprès de la direction des ressources en eau de la wilaya de Ghardaïa.

La réhabilitation de cet vieil ouvrage, construit en 1263 à quatre km en aval de la localité d'El-Atteuf et classé sur le plan architectural et historique, est dictée par son importance pour l'alimentation et la recharge cyclique de la nappe phréatique de la région, a expliqué le responsable des projets de la même direction, M. Missoum Benritab. L'étude de réhabilitation de cet ouvrage hydraulique ancestral classé patrimoine matériel historique, d'une longueur de 800 mètres, d'une largeur de 7,5 m en crête et 14 m de l'emprise de la digue, et d'une hauteur de 10 m, vient d'être achevée et approuvée. Confié à un bureau d'étude spécialisé, Suisse, cette étude de réhabilitation a été élaborée conformément aux chartes de Venise, Boulogne et Florence portant sur la conservation et la restauration des monuments et sites historiques et culturels, a-t-il fait savoir. L'étude s'articule sur la conservation de la valeur patrimoniale initiale de l'ouvrage «la digue Ahbas» en permettant de distinguer les parties originales des parties remplaçées, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire de ce patrimoine hydraulique ancestral, a-t-il souligné. Les travaux de réhabilitation consistent à colmater la brèche centrale de la digue qui a cédé sous l'effet d'un pic de débit supérieur à 1000 M3/seconde, enregistré durant la crue qu'a connue la région de Ghardaïa en octobre 2008, ainsi qu'à restaurer et renforcer le déversoir et de la rive droite de l'oued à la hauteur de la digue, a précisé M Benritab. L'ouvrage, dont le corps de la digue est formé d'argile limoneuse, permet d'émagasinier quelque 3,5 millions de m³ d'eau destinés à la recharge du niveau piézométrique de la nappe phréatique et à répondre à la rareté d'eau d'irrigation des jardins et palmeraies de la commune d'El-Atteuf, a fait savoir le même responsable. Une fois les travaux achevés, cet ouvrage favorisera, au même titre que les trois digues de rétention édifiées en amont de la vallée du M'zab, un débit d'infiltration important des eaux de crue dans la nappe ainsi que l'écoulement des eaux de remontée en évitant l'aspersion du système racinaire des palmiers, a-t-il indiqué. La réhabilitation de cette digue effectuée avec la participation de la société civile locale permettra, outre d'assurer la protection de la région et les équipements existants (routes stations d'épuration) contre les inondations, de protéger de l'érosion les palmeraies et autre périmètres agricoles situés en amont, d'améliorer les potentialités fourragères de l'espace pastoral dans la commune d'El-Atteuf et de générer une plus-value, a rappelé le chef du projet. Cette réhabilitation aura un impact aussi sur l'amélioration des revenus et la qualité de la vie de la population locale par la création d'emploi et sur la protection, à travers les exploitations, de tout le système oasisien.

FORMATION-RENTRÉE

Coup d'envoi officiel de la rentrée de la 2e session de la formation professionnelle

• **Le coup d'envoi officiel de la rentrée de la 2^e session de la formation professionnelle a été donné, dimanche à l'Institut national spécialisé (Insfp) de la cité El Hidhab, à Sétif, par le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Noureddine Bedoui.**

Le ministre a souligné à cette occasion que le choix de Sétif pour l'accueil de la rentrée officielle n'est pas le fruit du hasard, s'agissant d'une wilaya qui s'est imposée en matière de dynamisme économique et de développement des investissements grâce à ses hommes et à ses femmes qui ont compris leur rôle de force de proposition.

M. Bedoui qui a également indiqué que la wilaya de Sétif est classée première en Algérie en matière d'apprentissage, a réitéré la nécessité de développer un partenariat effectif entre le secteur de la formation professionnelle et les structures composant l'environnement dans lequel il évolue. Rappe-



lant que 270.000 apprenants suivent aujourd'hui en Algérie une formation dans 1.200 établissements dotés de

tous les équipements pédagogiques, le ministre a estimé qu'aucun secteur ne peut réussir sans une jeunesse professionnellement qualifiée et une main d'œuvre compétente, apte à relever les défis de l'heure. A Sétif, les établissements du secteur de la formation professionnelle ont accueilli, au titre de cette rentrée dite «session de février 2014», 189.128 stagiaires dont 7.637 nouveaux inscrits.

Au plan des infrastructures, cette wilaya compte un Institut national de formation professionnelle (IP), trois INSFP, deux Instituts de formation professionnelle (IEP), vingt-six centres de formation professionnelle et d'apprentissage (Cfp), un centre national d'enseignement professionnel à distance (Cnepd) et vingt-deux établissements agréés de formation, de statut privé.

FORMATION PROFESSIONNELLE une rentrée réussie

ABED MEGHIT

Le coup de starter de la rentrée de la deuxième session de la formation professionnelle et l'enseignement professionnel a été donné dimanche 2 mars par les autorités locales à travers tous les centres de la wilaya de Tissemsilt. Il faut relever que le secteur de la formation professionnelle attire de plus en plus de jeunes, souvent exclus du cursus scolaire, et qui désirent se

spécialiser dans un métier afin d'assurer leur avenir. Plus de 2 500 postes pédagogiques ont été répartis à travers les différents établissements de la formation dont les capacités d'accueil avoisinent 2 970 places. Les différentes sections qui s'adaptent au fil des ans à la vocation agropastorale de la wilaya et aux besoins du terrain tendent à orienter le contenu vers les filières exigeant une main d'œuvre qualifiée qui peine à voir le jour dans la wilaya.

AÏN TEMOUCHENT

17 projets agréés au niveau de 5 zones d'expansion touristique

► Pas moins de 17 projets d'investissement touristique ont été agréés, dernièrement, dans le cadre de l'exploitation de cinq zones d'expansion touristique (ZET) sur les 10 que compte la wilaya d'Aïn Témouchent, a-t-on appris dimanche auprès de la direction du tourisme et de l'artisanat.

Ces projets, devant générer 3.500 postes d'emplois directs, doteront la wilaya de 7.000 lits supplémentaires au niveau de ces ZET pour un volume d'investissement de plus de 41 milliards de dinars, a-t-on précisé.

Ces ZET, respectivement celles de Bouzedjar, Terga, Chatt El Hillal, Rachegoune et de Sassel bénéficient d'hôtels et autres structures touristiques devant donner un nouveau souffle à cette wilaya qui constitue un échantillon prometteur en matière d'exploitation des schémas directeurs d'aménagement touristique.

La wilaya d'Aïn Témouchent dispose de 11 poches résiduelles à l'intérieur des ZET qui peuvent être

exploitées pour peu que les promoteurs présentent des projets d'investissement structurants.

Le ministère du Tourisme et de l'Artisanat ayant opté pour la libération graduelle de ces terrains résiduels au niveau des ZET pour booster l'investissement touristique, a-t-on rappelé.

Les propriétaires de terrain à l'intérieur de ces ZET peuvent réaliser des projets touristiques à condition que les réseaux soient disponibles, à l'instar de l'accessibilité, de l'AEP et l'électricité, outre l'offre de projets apportant un plus sur le plan hébergement et qualité touristique, a-t-on ajouté.

Le nombre de ces ZET est passé de sept en 2010 à 10 actuellement. Sept de ces ZET ont vu leurs schémas directeurs d'aménagement touristique lancés pour s'achever incessamment, a-t-on signalé. Trois sites touristiques ont été érigés, en 2010, en zones d'expansion touristique. Il s'agit de la plage «Madagh» sur une superficie de 284 hectares

avec au large les crêtes des «îles Habibas». Les deux autres ZET sont à l'extrême ouest de la wilaya, à Oulhaça. Ce sont Sidi Yacoub, sa zaouïa et ses criques, soit 240 ha et les miettoyes plages l'une de sable et l'autre de galets, respectivement «Ouardania» et «Malouze», soit 269 ha.

Les autres ZET sont situées à Bouzedjar, Sbiâat, Hammam Bouhadjar, Rachegoune, Sidi Djelloul, Terga et Sassel. L'étude de délimitation de ces zones a été effectuée par l'Agence nationale de développement touristique (Andt). Dans cette optique, des enveloppes importantes ont été dégagées pour parfaire l'aménagement et l'équipement des sites balnéaires et mettre en place les infrastructures de base, comme les routes, les réseaux énergétiques, d'assainissement et d'eau potable, «sans lesquelles il ne peut être question de susciter un quelconque intérêt des investisseurs», a-t-on souligné.

APS

EXPOSITION DE TOILES À CONSTANTINE : "Au cœur de ma ville" où l'hymne à une cité plurielle

Une soixantaine de toiles, œuvres d'autant de plasticiens constantinois, est exposée au musée national Cirta, dégageant une profonde sensibilité exhalée du tréfonds de l'imagination féconde des artistes peintres qui dépeignent avec passion leur cité plurielle.

Une richesse de formes, de couleurs et de nuances semble libérer les "émanations" d'une ville dont la beauté et le caractère pittoresque ne peuvent être que source d'inspiration pour des artistes, estime Fouad, un jeune étudiant rencontré par l'APS dans le hall de l'exposition.

Les images proposées aux visiteurs à travers les tableaux exposés, quelque peu "fuyantes", parfois ambiguës, se distinguent par des contours perceptibles : la vieille médina et la souika, toujours en effervescence, sont bien là et attirent en premier, comme un véritable aimant, la curiosité des amateurs du beau.

"La médina a une âme et possède un cœur qui bat, que seule la sensibilité de l'esprit et le sentiment noble d'un nostalgique peuvent discerner", murmure une artiste à l'oreille d'un visiteur figé devant un tableau signé de la plume de Bachir Boucherha qui consacre ses œuvres picturales à la ville de Constantine, à ses monuments, à ses curiosités et à ses particularités.

Mme Chafika Bendali-Hacine, artiste et secrétaire générale de l'association des plasticiens algériens (APA), organisatrice de cette exposition de 20 jours, estime que "la muse de l'artiste, l'énergie du poète et les yeux intérieurs de l'homme de lettres ou de l'amateur d'art peuvent également sentir les pulsations de la cité, pleine de vie, mais malheureusement invisible pour ceux qui ne savent pas regarder".

De ces tableaux, se dégagent, dans une harmonie douce, le figuratif, l'abstrait, le réalisme et d'une manière plus distincte, l'impressionnisme où le jaune, le bleu et l'ocre dominent.

L'amour, la vie, l'espérance, le bonheur, l'idéal et des scènes évoquant le cri silencieux du désespoir, de la pauvreté et de la souffrance humaine sont rassemblés côté à côté dans cette méga exposition que le public constantinois semble particulièrement apprécier.

L'orchestre symphonique national éblouit les mélomanes des Zibans

L'orchestre symphonique national, sous la baguette de Fetheddine Mehala, a ébloui dans la soirée du vendredi, les mélomanes, amateurs de musique raffinée, venus en nombre assister à une soirée organisée à la salle de cinéma Zaâtcha de Biskra.

Initiée par la direction de la culture, sous l'égide du ministère de la Culture et de la wilaya de Biskra, les musiciens de l'orchestre symphonique national ont transporté le public, près de deux heures durant, dans le monde des belles sonorités avec, comme entrée en matière, "Djouala", un medley de morceaux composés par le chef d'orchestre, longtemps ovationnés par les présents.

APS

Rachid Taha au festival international «Mil-Lenni» de Barcelone

Le chanteur Rachid Taha se produira le 28 mars au 15^{ème} festival international «Mil-lenni» de Barcelone auquel participent une trentaine d'artistes d'Espagne et du monde jusqu'au 23 mai prochain, selon les organisateurs.



Présenté comme le «rocker de la Casbah», Rachid Taha, fils de travailleurs émigrés algériens de la région lyonnaise, a inauguré sa carrière musicale en France dans les années 1980.

L'artiste auquel l'interprétation en 1998 de «Ya Rayah» du chanteur chaâbi Dahmane El-Harrachi a valu un succès planétaire s'est distingué par ses arrangements blues, rock et techno du patrimoine algérien rai et chaâbi. Rachid

Taha rend hommage dans son dernier album solo, «Zoom» sorti en 2013, à Oum Kalthoum, «l'astre de l'Orient» comme au «king du rock», Elvis Presley.

La 15^{ème} édition du festival «Mil-Lenni» qui s'est ouvert le 25 novembre 2013 met en lumière des formations artistiques dont les créations fortement métissées sont une vitrine de la musique du monde. Le duo espagnol qui

même flamenco et jazz de José Manuel Zapata et José Mercé participe au festival qui accueillera, par ailleurs, les groupes «Espessa», «Miss Cafína» et «Standstill» d'Espagne.

Créé en 1999 par la fondation «Concerts Studio» de Catalogne, «Mil-Lenni» est considéré comme l'une des manifestations culturelles les plus importantes d'Espagne par ses durée (6 mois) et teneur artistique.

Le décret exécutif sur la couverture sociale des artistes publié au JO

Le décret exécutif relatif aux modalités de couverture et de prestations sociales pour les artistes et auteurs, adopté par le gouvernement le 9 janvier dernier, a été publié dans le Journal officiel daté du 18 février 2014. Ce décret fixant l'«assiette», le «taux de cotisation» et les «prestations» de sécurité sociale auxquels ouvrent droit les artistes et les auteurs, complète la loi de 1983 sur la sécurité sociale et couvre l'ensemble des prestations de sécurité sociale* dont bénéficient les travailleurs salariés, comme stipulé dans l'article 7 du décret.

Dans son article 2, le décret définit l'artiste comme étant «toute personne qui crée ou participe par son travail artistique, littéraire ou technique» à la création ou à la réalisation d'une œuvre ou produit artistique, ou à son interprétation ou exécution

(...) sur tout support».

Dans son article 4, ce texte fixe une assiette plafonnée «à trois fois le montant du salaire national minimum garanti» (Snmg), alors que le taux de cotisation à la charge de l'artiste est fixé à «12 % de la rémunération», un versement qui doit intervenir dans un délai n'excédant pas 30 jours à compter de la date de perception de la rémunération», précise l'article 5.

L'article 7 du décret fixe également le «calcul des indemnités journalières de l'assurance maladie et de l'assurance maternité», à une «moyenne annuelle» de revenus déclarés durant l'année précédant l'arrêt de travail. Ce même article stipule que les artistes et auteurs bénéfieront de «prestations sociales en cas d'accidents de travail ou de maladie professionnelle». En cas de décès,

«un capital égal au montant annuel de la déclaration la plus favorable sera versé aux ayants droit». Dans son article 8, le décret fixe également «à 2,75% de la rémunération, versé au titre de chaque activité artistique», le taux de cotisation des artistes et auteurs «dès lors assurés sociaux au titre d'une seconde activité professionnelle». Cette cotisation est à la «charge exclusive du tiers rémunérant», précise le même article. L'article 8 couvre par ailleurs «la prise en charge des accidents et maladies du travail» des artistes et auteurs de cette catégorie dans le cadre de leurs activités artistiques. Le décret fixe également dans son article 11 les modalités de «prise en charge par la sécurité sociale des artistes et auteurs antérieurement à la publication», c'est-à-dire les artistes et auteurs à la retraite ou dont l'âge ap-

roche la retraite. Pour cette catégorie, des «dispositions particulières» devant faire l'objet d'un arrêté ministériel, «en cours d'élaboration», en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale est prévu, ayant annoncé la ministre de la Culture, Khadidja Toumi. Par ailleurs, l'affiliation des artistes est soumise à une déclaration à l'agence de la Caisse nationale d'assurance sociale (Cnas) de la wilaya de résidence de l'artiste où doivent être déposés des documents prouvant la qualité d'artiste et un formulaire de déclaration publié en annexe du décret. Les trois formulaires de déclaration (affiliation, rémunération et de revenu annuel) devraient être prochainement téléchargeables sur le site Internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

INTOLÉRANCE ALIMENTAIRE

Comment la prévenir ?

Les intolérances alimentaires, souvent dues à une irritation de l'intestin, sont de plus en plus répandues. Bien que leurs symptômes se ressemblent, elles se distinguent des allergies alimentaires. Mais comme celles-ci, les intolérances impliquent l'élimination plus ou moins stricte de certains produits de l'alimentation des personnes affectées.

Les intolérances alimentaires ne mettent pas en cause le système immunitaire. Ce sont des réactions de type irritatif, le plus souvent au niveau de l'intestin, dues à des composés chimiques contenus dans les aliments. Certaines intolérances - au gluten ou au lactose, par exemple - sont dues à l'absence d'enzymes digestives habituellement présentes dans l'intestin.

Quels sont les symptômes des intolérances alimentaires ?

En règle générale, les intolérances alimentaires se traduisent par des maux de ventre, des nausées et des vomissements, des diarrhées, des ballonnements, des réactions de la peau (rougeurs, petits boutons, démangeaisons, etc.), des maux de tête, des sueurs froides ou une sensation de mal-être. Si l'aliment mal toléré cesse d'être consommé, les symptômes disparaissent en quelques heures, voire quelques jours. Si la personne continue à consommer ces aliments, les symptômes persistent et, dans certains cas, peuvent s'accompagner de fatigue et d'amaigrissement.

Il existe parfois des intolérances alimentaires occasionnelles, en lien avec une irritation temporaire de l'intestin, par exemple. C'est le cas de l'intolérance au lactose pendant un épisode de diarrhée aigüe.

Quelles sont les complications des intolérances alimentaires ?

Les complications des intolérances alimentaires sont liées à la diminution de l'absorption des nutriments qu'elles peuvent entraîner. Ceci est particulièrement vrai avec la maladie coeliaque, qui peut se révéler dangereuse si aucun traitement n'est entrepris.

Quelles sont les causes des intolérances alimentaires ?

Les aliments qui sont à l'origine d'une intolérance sont parfois difficiles à identifier. Les intolérances les plus fréquentes sont dues au gluten (une protéine présente dans le germe et dans l'enveloppe de certaines céréales) et au lactose (sucré du lait). D'autres intolérances sont dues à la tyramine (une substance que l'on trouve dans les fromages, le vin rouge, l'avocat, les framboises, les harengs, la bière et les levures, etc.) ou au glutamate. Les tomates et les aliments en conserve sont parfois responsables d'intolérance alimentaire.

Chez les enfants, les intolérances alimentaires les plus fréquentes sont dues au lactose et au gluten. Elles sont dues à l'absence d'enzymes digestives habituellement présentes dans l'intestin. Plus rarement, une intolérance alimentaire est liée à une sensibilité particulière de l'enfant vis-à-vis d'un aliment ou d'un additif chimique, par exemple un colorant.

L'intolérance au lactose, qu'est-ce que c'est ?

L'intolérance au lactose est à distinguer de l'allergie aux protéines de lait de vache : ses symptômes sont plus gênants que



graves. Elle est due à une sécrétion insuffisante de lactase (l'enzyme qui digère le lactose) par l'intestin. Dans certains cas, cette insuffisance est héréditaire et ces symptômes apparaissent dès la naissance. Le nouveau-né ne supporte ni le lait maternel, ni le lait artificiel. Dans d'autres cas, l'insuffisance est la conséquence temporaire d'une infection de l'intestin (gastro-entérite) et elle disparaît avec la guérison.

Une personne intolérante au lactose n'est pas capable de digérer ce sucre. Il reste dans l'intestin, où il favorise la fermentation des bactéries et retient l'eau dans les selles. Cette intolérance se traduit par la production d'une diarrhée aigrelette et irritante pour le siège, ainsi que par des vomissements, des ballonnements et gaz, des maux de ventre, etc.

Chez les enfants plus grands et les adultes, l'arrêt de la consommation régulière du lait - jusqu'à bien toléré - se traduit parfois par une disparition de la capacité à sécréter la lactase. Le lait, lorsqu'il est pris en grande quantité (plus de 250 ml à la fois), devient alors difficile à digérer et provoque des diarrhées. L'intolérance au lactose est plus fréquente chez les personnes de souche méditerranéenne, africaine ou asiatique.

La maladie coeliaque, qu'est-ce que c'est ?

L'intolérance au gluten est à l'origine d'une maladie, la maladie coeliaque, qui peut avoir de graves conséquences. Elle apparaît généralement chez les enfants au moment du passage à une alimentation contenant des farines. Elle se traduit par des diarrhées ou des selles molles, des bal-

S'il suspecte une intolérance alimentaire, le médecin pourra demander des examens complémentaires qui l'aideront à orienter son diagnostic et permettront d'éliminer la possibilité d'une allergie alimentaire. Le diagnostic d'une intolérance alimentaire peut être délicat et demander du temps. Si cette intolérance est confirmée, le médecin prescrit un régime alimentaire particulier : lait sans lactose ou aliments sans gluten, par exemple.

Si l'intolérance au lactose est liée à une gastro-entérite, le lait sera réintroduit progressivement, après guérison de l'infection intestinale.

Comment se nourrir lorsque l'on souffre d'intolérance alimentaire ?

Respectez scrupuleusement les conseils de votre médecin concernant votre alimentation ou celle de votre enfant, en particulier en cas d'intolérance au gluten. En pratique, cela peut se révéler compliqué, mais c'est à ce prix que vous préservez votre santé ou la sienne.

Se nourrir en cas de maladie coeliaque

Les personnes intolérantes au gluten (maladie coeliaque) ne peuvent consommer aucun produit contenant du blé, de l'orge, de l'avoine, de l'épeautre, du kamut ou du seigle, ce qui exclut le pain, les pâtes et la plupart des farines. Attention, ces ingrédients sont parfois présents en toutes petites quantités dans les produits alimentaires industriels (notamment les moutardes, les sauces et les chocolats), répertoriés sous les mentions « amidon », « extraits de malt », « protéines végétales » ou « matières amyloses ». Bien que présent en toutes petites quantités, le gluten de ces aliments peut sérieusement endommager la paroi de l'intestin. En cas d'intolérance au gluten, on peut utiliser de la farine de riz, de soja, de sarrasin et de maïs ou de la féculé de pomme de terre. Il existe des gammes de produits garantis sans gluten, dont des farines de blé déglutinées, des pâtes, des biscuits, etc.

Comment prévenir les intolérances alimentaires ?

Il n'existe malheureusement pas de moyen de prévenir les intolérances alimentaires. Si vous voulez que vos enfants puissent boire du lait toute leur vie sans problème, continuez à leur en donner régulièrement afin que leur intestin reste capable de sécréter la lactase.

Doit-on consulter un médecin en cas d'intolérance alimentaire ?

Lorsqu'on suspecte un lien entre des symptômes et un certain type d'aliment, il est préférable de consulter un médecin. Avant la consultation, il peut être utile de consommer plusieurs fois l'aliment suspect (à quelques jours d'intervalle) pour confirmer le lien entre celui-ci et les symptômes.

Dans le cas où l'on suspecte une intolérance alimentaire chez un nourrisson, il est souhaitable de consulter un médecin si : le nourrisson vomit ou présente une diarrhée.

Il a régulièrement le ventre gonflé et douloureux, émet beaucoup de gaz ou présente des selles molles et malodorantes,

Il a régulièrement des coliques, il semble triste et apathique.

Que fait le médecin en cas d'intolérance alimentaire ?



Attention aux médicaments



Certains médicaments contiennent parmi leurs ingrédients inactifs (les excipients) du lactose ou du gluten (signalé sous les termes « gluten de blé », « amidon de blé », « son », « huile de germe de blé », « amylase végétale », etc.). Signalez votre intolérance alimentaire ou celle de votre enfant à votre médecin et à votre pharmacien. Ceci est particulièrement important lorsque votre pharmacien substitue, avec votre accord, un médicament générique à celui prescrit par le médecin. Certains médicaments génériques contiennent ces substances, alors que le médicament de marque correspondant (le principe) n'en contient pas.

Se nourrir en cas d'intolérance au lactose
De nombreux aliments concernés
Le lactose (sucre du lait) est présent dans de très nombreux aliments : produits laitiers et fromages bien sûr, mais aussi certains jus de fruits, biscuits, céréales de petit-déjeuner ou potages. Lisez attentivement les étiquettes.

Une sensibilité propre à chacun
L'intolérance au lactose est moins problématique que l'allergie au lait de vache. Les personnes intolérantes au lactose ont souvent une sensibilité qui leur est propre et qu'ils connaissent bien. Par exemple une partie de fromage à pâte dure, moins riche en lactose qu'un fromage frais, sera bien tolérée ; alors qu'un demi-verre de lait entraînera immédiatement des ballonnements, des douleurs intestinales et une diarrhée. Ce même demi-verre de lait, mélangé à une purée, pourra être digéré sans problème. Pour ceux qui sont fortement intolérants au lactose, des produits à base de soja sont disponibles dans le commerce. Mieux vaut les acheter enrichis en calcium.

Médicaments et alimentation

L'alimentation peut avoir de multiples effets sur l'action des médicaments. À l'inverse, certains médicaments peuvent, quant à eux, diminuer l'absorption de nutriments. Afin d'éviter ces conséquences indésirables, il faut adapter son traitement et son alimentation. Avant tout, il convient de lire attentivement la notice de tous les médicaments.

Les effets des aliments sur les médicaments

Les aliments peuvent avoir de nombreux effets sur les médicaments.

La prise de nourriture influence l'absorption de nombreux médicaments. Elle peut la diminuer, l'augmenter ou la retarder. Plusieurs mécanismes d'action sont en jeu.

La modification de l'acidité de l'estomac joue un rôle important dans l'absorption des médicaments. Après un repas, cette acidité augmente. Certains médicaments sont alors moins bien absorbés.

Selon les cas, la consommation d'un repas riche en graisses peut soit gêner l'absorption de médicaments par le tube digestif, soit au contraire en améliorer l'absorption sans en augmenter la toxicité (médicaments antirhumatiques, notamment).

Une meilleure tolérance au traitement médicamenteux

Dans le cas de l'aspirine et des anti-inflammatoires non stéroïdiens (ibuprofène, paracétamol, etc.), la prise à jeun assure un effet plus rapide, mais la prise au cours du repas limite la survenue de troubles digestifs tels que nausées, brûlures d'estomac ou diarrhée.

Des actions opposées entre médicaments et aliments

Nutriments et médicaments ont parfois des effets opposés : les patients traités par des anticoagulants de la famille des antivitamines K savent combien il est important de connaître leur régime alimentaire, pour empêcher qu'il ne diminue l'effet de leur traitement. Ils doivent éviter les apports significatifs d'aliments réputés riches en vitamine K, comme les abats, l'avocat, les brocolis, les carottes, la choucroute, les choux, choux fleurs et choux de Bruxelles, les épinards, le fenouil, le foie, la laitue ou les tomates. Ces aliments diminuent l'effet de l'anticoagulant dont le mécanisme d'action repose sur la neutralisation de la vitamine K. La consommation de sel doit également être surveillée lors de certains traitements sur une longue période, par anti-hypertenseurs ou corticostéroïdes, par exemple. Des effets indésirables augmentés par les aliments



séries. La consommation de ces aliments augmente le risque de poussée d'hypertension artérielle, effet indésirable possible de ce traitement. D'autres aliments tels que le chocolat, le café, les colas, les fruits secs ou la choucroute doivent être consommés avec modération.

Pansements digestifs et nutrition

Les pansements digestifs, utilisés en cas d'aggravations ou de douleurs d'estomac, diminuent l'absorption de nombreux micronutriments comme les vitamines, les minéraux et les oligoéléments.

Antibiotiques de la famille des cyclines et nutrition

Les antibiotiques de la famille des cyclines se fixent au calcium et diminuent son absorption digestive.

Autres antibiotiques et nutrition

Certaines substances antibiotiques (notamment la ciprofloxacine, l'énoxacine et la norfloxacine) peuvent augmenter ou prolonger les effets de la caféine, en augmentant sa concentration dans le sang. L'absorption de quantités importantes de café ou de thé doit être évitée pendant le traitement. Les antibiotiques peuvent également être à l'origine de vomissements et de diarrhée. Si ces troubles sont importants, ils risquent de provoquer une déshydratation ou des pertes importantes de sels minéraux et d'oligoéléments.

Diurétiques et nutrition

Certaines substances diurétiques comme le furosémide entraînent une perte de potassium. Elles justifient l'adoption d'une alimentation riche en potassium ou une prescription complémentaire de potassium. Au contraire, d'autres substances diurétiques comme l'amiloride ou la spironolactone, ainsi que les inhibiteurs de l'enzyme de conversion (des médicaments contre l'hypertension artérielle) empêchent la fuite du calcium dans les urines.

Ils demandent une surveillance de l'apport alimentaire de potassium pour prévenir les excès.

Laxatifs et nutrition

L'utilisation prolongée de laxatifs lubrifiants comme l'huile de paraffine par exemple, ou celle de certains médicaments contre le cholestérol ou l'obésité peut réduire l'absorption des vitamines A, D, E et K.

L'usage régulier de laxatifs stimulants peut être responsable d'une perte de sels minéraux par l'organisme, notamment de potassium.

Les effets de l'alcool sur les médicaments

L'alcool peut entraîner des réactions avec les médicaments : par exemple accentuer fortement certains effets indésirables, comme la somnolence dans le cas des médicaments sédatifs. Il peut également provoquer des bouffées de chaleur ou des vomissements lorsqu'il est associé avec certains antibiotiques ou certains traitements du diabète de type 2. Dans le cas d'une maladie chronique, il peut également déséquilibrer un traitement jusque-là efficace et bien toléré. Par exemple, l'effet d'un traitement anticoagulant pris par voie orale peut être augmenté en cas d'intoxication alcoolique aiguë (une « cuite ») ou diminué en cas d'alcoolisme chronique. Lorsque l'on prend des médicaments, il est toujours préférable de s'abstenir de consommer des boissons alcoolisées.

En pratique, comment marier aliments et médicaments ?

Lisez attentivement la notice de vos médicaments, vous y trouverez toutes les informations concernant d'éventuelles interactions avec la nourriture. Si nécessaire, demandez à votre médecin ou à votre pharmacien s'il vaut mieux éviter d'absorber certains aliments ou boissons avec le traitement que vous prenez. Si vous consultez un diététicien ou un médecin nutritionniste, pensez à lui indiquer vos éventuels traitements.

RDCONGO

la Monusco exhorte les rebelles ougandais de l'ADF à déposer les armes

Le chef de la mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Monusco), Martin Kobler, a exhorté les derniers éléments de l'Alliance des forces démocratiques (ADF, rebelles ougandais) à déposer les armes, indiquait hier un communiqué de l'organisation.

"J'exhorte les derniers combattants de l'ADF à déposer les armes immédiatement et à se rendre dans les camps de la Monusco", a déclaré Martin Kobler, dans le communiqué, en faisant état d'une intensification des opérations conjointes de l'armée gouvernementale congolaise et la force onusienne.

Samedi, des hélicoptères de la Monusco ont frappé pour la première fois des positions des rebelles ougandais de l'ADF-Nalu, actifs dans l'est du pays.

Cette opération intervient dans le cadre du soutien global apporté par la Monusco aux Forces Armées de la RDC (FARDC) depuis le début de l'Opération Sukola I contre les rebelles de l'ADF.

"Cette opération d'une grande précision nous permet de réaliser un objectif clair: mettre fin aux attaques récurrentes des ADF contre les populations civiles", a conclut le représentant spécial du secrétaire général.

L'armée congolaise et la Monusco, chargée de la protection des civils, est l'une des missions de l'ONU les plus importantes au monde, avec quelque 20.000 hommes en uniforme dans le pays, dont une brigade d'intervention chargée de neutraliser les dizaines de groupes armés locaux et étrangers de l'est du pays.

PÉTROLE

La production sud-soudanaise a baissé de 29%

Les combats au Soudan du Sud ont fait chuter de 29% la production pétrolière, source quasi unique de revenus pour le pays, a indiqué hier à Khartoum le porte-parole du président Salva Kiir, Ateny Wek Ateny.

"Le Soudan du Sud produit toujours plus de 175.000 barils par jour", a déclaré M. Ateny, alors que le pays produisait 245.000 barils par jour avant le début mi-décembre des combats meurtriers entre les partisans de M. Kiir et ceux de son ancien vice-président Riek Machar.

M. Ateny n'a pas précisé ce que la baisse représentait en perte de recettes pour le gouvernement mais a expliqué qu'une évaluation complète serait menée après la fin des combats.

"Je sais qu'il y a des installations qui ont été détruites à Bentiu, à Bor et à Malakal, et nous ne pouvons pas faire d'évaluation tant que la guerre n'est pas finie", a-t-il expliqué.

Le Soudan du Sud a obtenu son indépendance en juillet 2011 à l'issue de plus de deux décennies de guerre civile dévastatrice. Il contrôle environ 75% de la production pétrolière totale de l'ancien Soudan, mais dépend entièrement des infrastructures du Nord pour ses exportations.

NIGERIA

Au moins 35 personnes tuées dans une explosion sur un marché

Au moins 35 personnes ont trouvé la mort dans l'explosion de deux bombes samedi soir sur un marché bondé dans la ville nigériane de Maiduguri (nord-est), a déclaré la police.



"Jusqu'à présent, nous avons comptabilisé 35 corps. Nous recherchons actuellement d'autres éventuelles victimes. Nos policiers travaillent encore avec les secouristes sur les lieux", a déclaré Lawal Tanko, le commissaire de police de l'Etat Lawal Tanko à l'agence Chine nouvelle.

Aucun groupe n'a revendiqué la

responsabilité de ces attaques, bien que Maiduguri soit un bastion de Boko Haram, un groupe considéré comme "une organisation terroriste" par le Nigeria et les Etats-Unis.

Ce groupe a lancé une série d'attaques contre les Etats dans le nord-est du Nigeria, coûtant la vie à plus de 400 personnes au cours des trois derniers mois.

CENTRAFRIQUE

Echanges de tirs entre anti-Balaka et force africaine dans le sud-ouest du pays

Des membres des milices anti-Balaka ont refusé de remettre leurs armes aux soldats de la force de l'Union africaine (Misca) à Berbérati, ville minière du sud-ouest de la Centrafrique ce qui a provoqué des échanges de tirs, a annoncé samedi la gendarmerie centrafricaine. "Des heurts se sont produits vendredi à Berbérati entre anti-balaka et Misca. A l'origine, des miliciens anti-Balaka (...) ont refusé de se faire désarmer et ont tenté d'opposer une résistance armée et cela a occasionné une confrontation", a indiqué cette source. "Des tirs

nourris ont été entendus, provoquant la débandade parmi la population. Le chef anti-Balaka de Berbérati a ainsi été touché et est fracturé des deux jambes", a ajouté cette source.

"Depuis l'entrée des anti-Balaka dans cette ville début février, au moins 17 personnes de confession musulmane ont été tuées", a précisé la source, selon qui la Misca était déployée dans la région depuis mi-février. Cela fait bientôt un an que la Centrafrique a basculé dans le chaos, après le renversement en mars 2013 du régime de François

Bozizé par l'ex-coalition rebelle de la Séléka.

Des mois d'exactions perpétrées en toute impunité par ces rebelles contre la population ont abouti à la formation des milices d'autodéfense "anti-Balaka", déclenchant un cycle de violences interconfessionnelles.

L'ampleur des exactions en province reste largement méconnue, une grande partie du pays étant livrée à elle-même car les troupes françaises et africaines, jusque-là concentrées à Bangui, peinent à s'y déployer.

GUINÉE

Report des élections locales

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) en Guinée a annoncé un report des élections locales, prévues pour le premier trimestre de l'année 2014, à une date ultérieure.

Ce report est dû au manque de préparatif technique de la CENI, mais aussi au manque de financement du budget électoral qui s'élève à plusieurs milliards de francs guinéens, a expliqué samedi le directeur des opérations de la CENI, Yaya Kan.

«Le gouvernement est le principal bailleur de fonds assisté par certaines institutions internationales comme l'Union européenne (UE), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)», a-t-il rappelé. Néanmoins, selon M. Kan, la commission électorale qui



vient de tirer les leçons dans l'organisation des législatives 2013, se projette actuellement dans la perspective des élections communales et communautaires inclusives dans le pays. Pour ce faire, la CENI travaille sur un document de synthèse pouvant corriger toutes les anomalies enregistrées lors des dernières législatives et lancer les bases d'un scrutin transparent et fiable à l'horizon 2014 pour les élections locales et à l'horizon 2015 pour l'élection présidentielle. L'actuel fichier électoral guinéen contient plus de 5 millions d'électeurs inscrits. Il doit être corrigé et mis à jour pour obte-

nir une «cartographie électorale» dépourvue de toutes anomalies pouvant être préjudiciables aux prochaines élections. Dans la perspective de réussir des élections libres et transparentes, gage de paix et de stabilité sociale dans le pays, les membres de la commission électorale ont affirmé leur détermination à impliquer tous les représentants du pouvoir, les acteurs politiques et la société civile dans l'élaboration d'un plan d'action conforme aux différentes tâches du processus électoral. «La CENI prendra toute les dispositions programmatisques qui s'imposent pour une opérationnalisation la plus rapide et la plus efficace possible des options prises dans le cadre des prochaines consultations électorales», a assuré le responsable.

APS

UKRAINE

Rasmussen accuse la Russie de "menacer la sécurité de l'Europe"

Le secrétaire général de l'Otan Anders Fogh Rasmussen a accusé hier la Russie de "menacer la sécurité de l'Europe" avec son action en Ukraine.

"Ce que fait la Russie en Ukraine viole les principes de la Charte des Nations unies. Cela menace la paix et la sécurité en Europe", a estimé M. Rasmussen, juste avant une réunion des ambassadeurs des 28 pays membres de l'Alliance atlantique sur la crise en Ukraine.

Les ambassadeurs des 28 pays membres se sont retrouvés à 12h00 GMT au siège de l'Alliance atlantique, avant une réunion avec leur homologue ukrainien à 15h00 GMT.

Cette réunion entre dans le cadre d'une intense activité diplomatique pour tenter de "dissuader" la Russie d'intervenir en Ukraine, alors qu'elle a déjà envoyé des renforts en Crimée, selon le gouvernement ukrainien.



Le Premier ministre ukrainien, Arseni Iatseniouk, a même accusé la Russie d'avoir "déclaré la guerre" à son pays.

La réunion de l'Otan a été convoquée notamment à la demande de la Pologne, qui s'est estimée "menacée" par une éventuelle intervention militaire russe en Ukraine.

"La Russie doit cesser ses activités militaires" en Ukraine, a ajouté Rasmussen. "Aujourd'hui, nous allons discuter de leurs implications pour la paix et la sécurité en Europe, et pour les relations de l'Otan avec la Russie", a-t-il dit.

Il a aussi "insisté sur la nécessité

pour l'Ukraine de continuer à respecter les droits de toutes les populations et d'assurer que les droits des minorités sont protégés". Soulignant que ce pays était "notre voisin et un partenaire de l'Otan", il a appelé de nouveau "toutes les parties à poursuivre leurs efforts pour s'éloigner de cette situation dangereuse", et "en particulier la Russie à faire baisser les tensions".

L'Ukraine a annoncé hier le rappel de ses réservistes après l'annonce par la Russie de se réservé "le droit de défendre ses intérêts et ceux de la population russophone" en Crimée.

Bras de fer entre pays occidentaux et Russie : Ban Ki-moon appelle à l'apaisement

Pays occidentaux et Russie étaient engagés dans un bras de fer sur la crise en Ukraine, les premiers haussent le ton face à la volonté de Moscou de recourir éventuellement à l'armée dans ce pays voisin, et le Kremlin se déclarant déterminé à "protéger les intérêts (de la Russie) et les populations russophones" vivant dans l'Est de l'Ukraine et en Crimée.

La convocation hier, par l'Alliance atlantique d'une réunion d'urgence des 28 ambassadeurs de ses pays membres, avant une Commission OTAN-Ukraine prévue dans l'après-midi, a été l'acte "deux" d'une démarche diplomatique concernant les derniers développements en Ukraine.

Elle a été précédée par une autre réunion d'urgence la veille, celle des ministres européens des Affaires étrangères à Bruxelles, lors de laquelle il a été question, dans l'acte "un", de l'envoi (hier) à Kiev du chef de la diplomatie grecque (la Grèce occupe la présidence tournante de l'UE) pour y rencontrer les nouveaux dirigeants ukrainiens contestés par Moscou.

Impact "profond" sur les relations américano-russes

Dès samedi, les Etats-Unis avaient entamé des pressions sur la Russie en exigeant "le repli des forces déployées en Crimée" faute de quoi elle s'exposait à un isolement international et à un impact "profond" sur ses

relations avec Washington.

À la faveur d'un appel téléphonique de 90 minutes à son homologue russe, le président Barack Obama a appelé Vladimir Poutine à "faire baisser les tensions en repliant ses forces dans leurs places de Crimée".

Obama a même réuni samedi à Washington son équipe de sécurité nationale pour examiner les options politiques sur la table pour résoudre la crise en Ukraine.

A l'instar des Etats-Unis, la Pologne, la Grande-Bretagne, le Canada et la France ont adopté un ton ferme, annonçant qu'ils pourraient renoncer à participer au G8 prévu en juin à Sotchi.

Le Kremlin, à son tour a rendu compte de la conversation avec Obama, soulignant que Poutine avait déclaré à son homologue américain que la Russie se donnait le droit de "protéger ses intérêts et les populations russophones" en cas de "violences" dans l'est de l'Ukraine et en Crimée.

M. Poutine a évoqué "la vraie menace pesant sur les vies et la santé des citoyens russes sur le territoire d'Ukraine" ainsi que "les actions criminelles des ultranationalistes soutenus par les actuelles autorités à Kiev", selon la même source.

Samedi, Valentina Kazarova, responsable du Service fédéral des migrations de Russie (FMS) a indiqué que les Ukrainiens qui demandent l'asile ou souhaitent obtenir la citoyenneté russe a augmenté ces dernières semaines.

"Les événements tragiques en cours en Ukraine ont provoqué la croissance du nombre des demandes déposées auprès des organes territoriaux du FMS. Près de 143.000 personnes se sont adressées au service pendant la dernière quinzaine de février. Les régions russes voisines de l'Ukraine sont les plus touchées", a dit Mme Kazarova.

Vladimir Poutine a demandé samedi aux élus du Conseil de la fédération (chambre haute du Parlement) de l'autoriser à avoir "recours sur le territoire de l'Ukraine aux forces armées russes jusqu'à la normalisation de la situation politique dans ce pays". Cette demande a été approuvée par le Conseil réuni en session extraordinaire.

Les accusations de Kiev contre Moscou

Le recours aux forces de la flotte russe basée en Crimée, forte de 20.000 hommes, aux termes d'un accord bilatéral signé entre Moscou et Kiev, ou l'envoi d'autres troupes depuis la Russie, est désormais entre les mains de M. Poutine.

C'est le président qui prend la décision. Pour le moment, il n'y a pas de décision en ce sens", a affirmé hier son porte-parole Dimitri Peskov.

Les nouvelles autorités à Kiev ont accusé la Russie d'avoir déjà déployé des milliers d'hommes supplémentaires en Crimée. "La Russie a accru le nombre de ses troupes de 6.000 hommes"

dans cette région autonome d'Ukraine où Moscou dispose d'une importante base navale, a affirmé le ministre ukrainien de la Défense Igor Teniouk.

"Nous sommes persuadés que la Russie ne lancerait pas d'intervention car cela signifierait la guerre et la fin de toute relation entre les deux pays", a mis en garde le Premier ministre Arseni Iatseniouk.

D'autre part, comme l'ancien champion du monde de boxe Vitali Klitschko, le parti nationaliste ukrainien Svoboda et le groupe d'extrême droite Pravy Sector, en première ligne de la contestation en Ukraine, ont appelé samedi à la "mobilisation générale".

Plusieurs sites stratégiques en Crimée sont désormais sous le contrôle d'hommes armés et en uniformes, mais sans signe permettant de les identifier. Ils contrôlent les aéroports de Simféropol, capitale de la Crimée, de Sébastopol, de Kirovsk, ainsi que le centre de Simféropol. Ils ont hissé le drapeau russe sur plusieurs bâtiments officiels.

Signe d'inquiétude de cette tension, le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a appelé samedi le président Poutine pour lui demander "d'entamer d'urgence un dialogue direct avec les autorités de Kiev".

"Il faut que la sagesse l'emporte et le dialogue est le meilleur moyen de mettre fin à cette crise", a dit M. Ban dans un communiqué.

ESPAGNE - SYRIE Un journaliste espagnol enlevé en Syrie depuis septembre libéré

Un journaliste espagnol qui avait été enlevé en Syrie en septembre dernier par un groupe armé lié au réseau terroriste Al Qaïda, a été libéré hier, a indiqué le journal espagnol "El Periodico".

"Marc Marginedas a été libéré à l'aube après avoir été détenu près de six mois en Syrie par des éléments du groupe L'Etat islamique en Irak et au Levant (EIIL)", a annoncé ce journal dans son édition en ligne.

Le journaliste, d'El Periodico, "se trouve actuellement en Turquie, où il est accompagné par des fonctionnaires espagnols et subit des examens médicaux pour évaluer son état de santé après sa longue détention", a précisé le Journal catalan.

Le journaliste, qui a rapidement pu parler à sa famille et au chef du gouvernement espagnol Mariano Rajoy, "leur a indiqué qu'il se portait bien", a-t-on indiqué. Il avait été enlevé le 4 septembre dans les environs de la localité de Hama (centre de la Syrie).

AFGHANISTAN 16 insurgés talibans tués dans des opérations militaires en 24 heures

Seize insurgés talibans ont été tués dans une série d'opérations militaires ces dernières 24 heures en Afghanistan, ont annoncé hier des responsables de la sécurité.

"Au cours des dernières 24 heures, les forces afghanes ont mené plusieurs opérations antiterroristes dans certaines régions d'Afghanistan", ont indiqué les responsables dans un communiqué.

"Les opérations ont été menées dans les provinces de Laghman et Helmand. Au total, 16 talibans armés ont été tués et quatre autres arrêtés", a ajouté le communiqué.

Les talibans mènent une insurrection depuis plus d'une décennie. L'armée et la police ont renforcé leurs efforts visant à éliminer les talibans à travers l'Afghanistan, alors que le pays se prépare aux élections présidentielle et provinciales prévues le 5 avril prochain.

13 morts dans l'explosion d'une voiture piégée

Au moins 13 personnes ont été tuées hier dans l'explosion d'une voiture piégée qu'un groupe d'insurgés talibans était en train de confectionner, dans la province du Logar, au sud de la capitale afghane Kaboul, ont indiqué des responsables locaux. "Neuf talibans, deux femmes et deux enfants ont été tués", a indiqué le chef adjoint de la police locale, Abdul Wali Toofan. "Ils voulaient remplir la voiture d'explosifs pour commettre un attentat dans un quartier fréquenté de Puli Alam, la capitale du Logar, mais elle a explosé dans la maison", a-t-il précisé.

"La résidence a été complètement soufflée par l'explosion", a affirmé le porte-parole du gouvernement provincial, Din Mohammad Darvish, estimant que les talibans cherchaient à perpétrer un attentat pour perturber la campagne électorale de la présidentielle.

La premier tour du scrutin est prévu le 5 avril prochain. Ce grand rendez-vous politique aura lieu alors que l'Afghanistan traverse une période d'incertitudes à l'approche du retrait des quelque 50.000 soldats de l'Otan, d'ici la fin de l'année.

APS

CHINE

Ban Ki-moon condamne fermement l'attaque dans une gare

Le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, a fermement condamné l'attaque perpétrée samedi par «des hommes armés de couteaux» dans une gare de Kunming, dans le sud-ouest de la Chine, faisant 29 morts et 130 blessés, selon un nouveau bilan.

«Le secrétaire général note qu'il n'y a aucune justification pour le meurtre de civils innocents et espère que les responsables seront traduits en justice», a déclaré son porte-parole dans un communiqué.

Le chef de l'ONU a également «exprimé ses condoléances aux familles des victimes et souhaité un prompt rétablissement aux blessés», ajoute le texte.

Selon des médias locaux, les agresseurs, vêtus de noir et le visage dissimulé, avaient fait irruption dans la gare de Kunming, capitale de la province du Yunnan, poignardant les voyageurs qui faisaient la queue pour se procurer un billet. Un précédent bilan faisait état de 27 morts et de 109 blessés.

C'est la première fois que le Yunnan est le théâtre d'attaques violentes de ce genre et on ignore la motivation des agresseurs.

PAKISTAN

Les talibans pakistanais annoncent un cessez-le-feu d'un mois avec le gouvernement

Les talibans pakistanais ont annoncé un cessez-le-feu d'un mois afin de relancer les pourparlers de paix avec le gouvernement, paralysés depuis deux semaines, rapportaient hier des médias.

Le Premier ministre pakistanais Nawaz Sharif avait relancé fin janvier le processus de paix avec les insurgés du Tehreek-e-Taliban Pakistan (TTP), un regroupement de factions armées responsable de centaines d'attentats meurtriers depuis sa création en 2007.

Les deux parties avaient entamé début février des pourparlers formels mais ceux-ci ont été marqués par des affrontements sur le terrain, l'armée et les talibans ne s'étant alors pas engagés à respecter un cessez-le-feu.

Depuis la suspension des pourparlers, l'armée a multiplié les raids aériens contre les fiefs du TTP du nord-ouest, tuant une centaine de talibans présumés.

L'armée a intensifié ses raids depuis l'exécution sommaire de 23 soldats la semaine dernière par les insurgés du TTP.

APS

SYRIE:

30 rebelles tués au cours d'une opération de l'armée près de Damas



Trente rebelles ont été tués au cours d'un raid mené par l'armée régulière syrienne dans une ville située au nord de la capitale Damas, a rapporté l'agence de presse SANA.

L'armée a mené samedi une opération «qualitative» dans la ville stratégique de Yabroud, tuant 30 «terroristes» et en blessant des dizaines

d'autres, a indiqué SANA, sans fournir plus de détails. Vendredi, les troupes syriennes ont tué 55 rebelles armés dans des opérations séparées lancées à travers le pays.

Alors que l'armée syrienne est sur le point de gagner des batailles à la campagne de Damas, les rebelles envisagent de lancer une contre-attaque pour

détourner les forces gouvernementales de la région centrale.

Le conflit de trois ans a fait plus de 140.000 morts en Syrie, alors que 9,3 millions de personnes à l'intérieur du pays et plus de 2 millions d'autres vivant à l'étranger ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence, selon une ONG syrienne.

IRAN

Le programme nucléaire iranien est "uniquement pacifique", l'AIEA n'a trouvé aucun signe d'une diversion militaire

Le président iranien, Hassan Rohani, a assuré une nouvelle fois hier que le programme nucléaire iranien est «uniquement pacifique», soulignant que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) n'a trouvé aucun signe d'une diversion vers un but militaire.

«Ils (les Occidentaux, ndlr) savaient tous que la science nucléaire en Iran est uniquement pacifique (...). L'AIEA a mené des milliers d'heures d'inspections et a affirmé qu'il n'y avait aucun signe d'une diversion du programme nucléaire iranien vers un but militaire», a déclaré M. Rohani dans un discours retransmis par la Télévision d'Etat.

Selon le chef d'Etat iranien, «les pays industrialisés veulent garder leur domination et leur puissance par la maîtrise de la technologie et la science (...).

Aussi, M. Rohani a défendu le programme balistique de Téhéran: «Les in-

dustries balistiques de l'Iran ont toujours été défensives et le sont aujourd'hui». Ces déclarations interviennent à la veille d'une réunion du conseil des gouverneurs de l'AIEA à Vienne. Les experts techniques d'Iran et des grandes puissances doivent également commencer leurs discussions sur un accord global concernant le programme nucléaire de Téhéran.

Un premier accord, entré en application le 20 janvier pour six mois, a gelé certaines activités nucléaires iraniennes en échange d'une levée partielle des sanctions occidentales.

Dans son dernier rapport, l'AIEA affirme que Téhéran respecte cet accord, conclu en novembre 2013 à Genève. Samedi, M. Rohani avait assuré que l'Iran voulait «bâtir la confiance avec tout le monde, notamment avec ses voisins».

Le Canada pourrait renoncer au G8 de Sotchi en Russie

Le Premier ministre canadien Stephen Harper a menacé samedi de boycotter le sommet du G8 à Sotchi, emboitant ainsi le pas aux Etats-Unis après que Moscou eût donné le feu vert à une opération militaire en Ukraine, et a rappelé son ambassadeur à Moscou.

«Nous nous joignons à nos alliés pour la condamnation avec la plus grande fermeté l'intervention militaire du président (russe) Vladimir Poutine en Ukraine», a annoncé le Premier ministre canadien dans un communiqué. «Ces actions sont une violation claire de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Elles sont aussi une violation par la Russie de ses obligations découlant du droit international», a-t-il ajouté. D'après la Maison-Blanche, «les Etats-Unis vont suspendre leur participation aux rencontres préparatoires du sommet du G8», prévu en juin à Sotchi en Russie, confirmant ainsi ces éventuelles représailles évoquées vendredi par un responsable à Washington.

THAÏLANDE

Elections législatives partielles

Des élections législatives partielles se sont tenues hier dans cinq provinces en Thaïlande, après le scrutin du 2 février perturbé par l'opposition, ont rapporté des médias.

Le scrutin s'est tenu dans 101 circonscriptions, dans cinq provinces, où sont inscrits quelque 120.000 électeurs, selon un membre de la Commission électorale, Somchai Srisuthiyakorn. Les électeurs étaient peu

nombreux à Phetchaburi - une des provinces au sud de Bangkok, fief de l'opposition - selon les médias, sans signe visible d'obstruction par les protestataires. Les manifestants, qui veulent remplacer le gouvernement par un «conseil du peuple» non élu, ont empêché le déroulement du scrutin dans 10% des bureaux de vote le 2 février. Les résultats ne seront pas proclamés avant que l'élection ne soit tenue dans toutes les circonscriptions. La date limite pour leur organisation a été fixée au mois d'avril. Selon le code électoral thaïlandais, 95% des 500 sièges à la chambre basse du Parlement doivent être pourvus pour permettre la constitution d'un nouveau gouvernement.

La Commission électorale a également fixé des élections sénatoriales au 30 mars.

Programme du lundi 3 mars 2014

TF1

06h30 Magazine jeunesse TFou
08h25 Météo
08h30 Magazine de télé-achat Télleshopping
09h20 Météo
09h25 Série dramatique Au nom de la vérité
09h55 Série dramatique Au nom de la vérité
10h25 Série réaliste Petits secrets entre voisins
10h55 Série réaliste Petits secrets entre voisins
12h00 Jeu Les douze coups de midi
12h50 Magazine de la gastronomie Petits plats en équilibre
13h00 Journal
13h40 Magazine de la gastronomie Petits plats en équilibre
13h50 Météo
13h55 Feuilleton sentimental Les feux de l'amour
15h10 Comédie sentimentale 27 robes 7
17h05 Téléréalité Quatre mariages pour une lune de miel
18h05 Jeu Bienvenue chez nous
19h05 Jeu Money Drop
19h55 Météo
20h00 Journal
20h35 Loterie Tirage du Loto
20h38 Météo
20h40 Série humoristique Nos chers voisins
20h45 Divertissement-humour C'est Canteloup
20h55 Téléfilm sentimental Joséphine, ange gardien 7
22h55 Série policière New York Unité Spéciale 77
23h40 Série policière New York Unité Spéciale 77

2

08h00 Journal
08h10 Magazine de services Télématin (suite)
09h05 Dans quelle éta-gère
09h10 Des jours et des vies
09h30 Amour, gloire et beauté
09h55 C'est au programme
10h55 Météo outremer
11h00 Jeu Motus
11h30 Jeu Les Z'amours
12h00 Tout le monde veut prendre sa place
12h55 Météo 2
13h00 Journal
13h50 Société La femme que je suis
13h52 Météo 2
13h55 Magazine du consommateur Consomag
14h00 Magazine de société Toute une histoire
15h45 Comment ça va bien !
17h00 Dans la peau d'un chef
17h45 Jeu N'oubliez pas les paroles
18h30 Talk show L'émission pour tous
19h30 Talk show L'émission pour tous, la suite
19h50 Météo 2
20h00 Journal
20h35 Série humoristique Parents mode d'emploi
20h37 Magazine sportif Image du jour
20h40 Magazine musical Alcaline l'instant
20h42 Météo 2
20h45 Série policière Broadchurch Inédit
21h40 Série policière Broadchurch
22h30 Débat Mots croisés
23h50 Dans quelle éta-gère
23h55 Météo outremer
23h57 Cet obscur objet du désir

3

07h59 Les lapins crétins : invasion
08h05 Les lapins crétins : invasion
08h12 Les lapins crétins : invasion
08h22 Les lapins crétins : invasion
08h29 Les lapins crétins : invasion
08h35 Les lapins crétins : invasion
08h42 Série d'animation La chouette & Cie
08h53 Série d'animation Scooby-Doo, Mystères Associés
09h17 Série d'animation Scooby-Doo, Mystères Associés
09h41 Série d'animation Jamie a des tentacules
09h52 Série d'animation Jamie a des tentacules
10h07 Dessin animé Les lapins crétins : inva-

sion
10h13 Dessin animé Les lapins crétins : invasion
10h20 Dessin animé Les lapins crétins : invasion
10h26 Dessin animé Les lapins crétins : invasion
10h35 Série d'animation Bienvenue chez les Jolipré
10h45 Magazine du consommateur Consomag
10h50 Magazine régional Midi en France
11h55 Météo
12h00 12/13 : Journal régional
12h25 12/13 : Journal national
12h55 Magazine de découvertes Météo à la carte
13h50 Série policière Un cas pour deux
14h55 Série policière Un cas pour deux
16h05 Société La femme que je suis
16h10 Jeu Des chiffres et des lettres
16h50 Jeu Harry
17h20 Magazine littéraire Un livre, un jour
17h30 Jeu Islam
18h10 Jeu Questions pour un champion
19h00 19/20 : Journal régional
19h18 19/20 : Edition locale
19h30 19/20 : Journal national
19h58 Météo
20h00 Magazine sportif Tout le sport
20h10 Magazine sportif Les coups du sport
20h15 Feuilleton Réaliste Plus belle la vie
20h40 Société La femme que je suis
20h45 Magazine de société Tout peut changer 77
22h40 Météo
22h45 Grand Soir 3
23h50 Histoire Les jours heureux

CANAL+

08h00 La météo
08h05 Multisports Zapsport
08h15 Série d'animation Les Simpson
08h40 Série de suspense Homeland 77
09h35 Série de suspense Homeland 77
10h20 Subconscious Password
10h30 Court métrage The Captain
10h35 Film d'action Le dernier rempart 77
12h20 La nouvelle édition, 2e partie
12h45 La nouvelle édition, 2e partie
13h55 Divertissement Dans la bouche...
14h00 Comédie Boule et Bill 7
15h15 Court métrage Tout doit disparaître
15h30 Thriller Zero Dark Thirty 77
18h00 Divertissement Dans la bouche...
18h03 Divertissement Dans la bouche...
18h05 Divertissement Zapping
18h15 Le Before du grand journal
18h45 Le JT
19h04 Interview La nuit de...
19h10 Talk show Le grand journal
20h00 Talk show Le grand journal, la suite
20h25 Divertissement Le petit journal
20h55 Série policière Braquo 77
21h50 Série policière Braquo 77
22h55 86e cérémonie des Oscars

M

07h45 Dessin animé Princesse Sofia
08h10 Dessin animé Les blagues de Toto
08h25 Dessin animé Le petit Nicolas
08h40 Série d'animation Martine
09h00 Météo
09h05 Magazine de télé-achat M6 boutique
10h05 Météo
10h10 La petite maison dans la prairie
11h00 La petite maison dans la prairie
12h00 Scènes de ménages
12h40 Météo
12h45 Le 12.45
13h05 Scènes de ménages
13h40 Météo
13h43 Magazine culinaire Astuces de chef
13h45 L'amour au jour le jour
15h45 Série policière Jessica King 7
16h30 Jeu Les reines du shopping
17h30 Jeu Un dîner presque parfait
18h40 100 % mag
19h40 Météo
19h45 Le 19.45
20h05 Série humoristique Scènes de ménages
20h50 Téléréalité Top chef Inédit
23h55 Magazine culinaire Norbert et Jean : le défi

La sélection

20h50

Joséphine, ange gardien



Résumé

Joséphine a un moment de panique en découvrant sa nouvelle mission : elle doit jouer les seconds violons dans un grand orchestre afin d'approcher Juliette, sa cliente, une violoniste soliste. Celle-ci, âgée de 16 ans, n'a vécu jusqu'ici que pour et à travers la musique. Serge Chopart, le chef d'orchestre, se montre d'autant plus exigeant avec elle qu'elle a décroché là un pupitre très convoité, malgré son jeune âge. Cette pression est extrêmement lourde pour une adolescente. De plus, les autres musiciens, jaloux de sa réussite, lui mettent des bâtons dans les roues. Heureusement, Joséphine va aider Juliette à assurer son rang de soliste. Elle va également lui faire comprendre que, pour devenir une grande musicienne, il faut aussi savoir vivre et éprouver des émotions...

2

20h47

Broadchurch



Résumé

Après son malaise, Alec Hardy se réveille à l'hôpital et confie à Ellie qu'il souffre d'une arythmie cardiaque. Bien que sa pathologie soit grave et contre les avis des médecins, il quitte l'établissement. Il raconte également à Maggie et Olly que c'est son ex-femme, agent de police, qui a fait capoter l'enquête sur le dossier Gillespie. Il a alors endossé le blâme à sa place. De son côté, Ellie interroge Susan, qui n'a guère confiance dans les forces de l'ordre mais consent finalement à parler. Elle a vu Nigel arriver en barque et déposer le corps de Danny Latimer sur le sable avant de repartir...

3

20h45

Tout peut changer



Résumé

D'après une étude internationale menée en 2013, la France arrive 45e dans le classement des pays les plus avancés en matière de parité entre hommes et femmes. Cela en fait un des plus mauvais élèves européens. Si la France est bien placée en termes de santé ou d'accès à l'éducation, elle a encore d'énormes progrès à faire en matière d'équité politique et économique. Les chiffres sont éloquents : au sein des comités exécutifs des entreprises du CAC 40, les femmes ne sont que 8%. Au Parlement, elles ne représentent qu'un quart des élus. En moyenne, les femmes restent toujours payées 20% de moins que les hommes. Comment s'explique ce déséquilibre ? Quels sont les obstacles à l'équité dans la société française ?

CANAL+

20h55

Braquo



Résumé

Les Russes ont eu raison de Jordania, mort au cours de l'attaque. Mais comment cette planque, pourtant sécurisée de manière presque parfaite, a-t-elle pu être repérée aussi vite ? La seule hypothèse plausible est qu'en les a renseigné. Les soupçons de Caplan se portent rapidement sur Andreas. Interrogé séchement, celui-ci finit par expliquer suivre le plan conçu par la police géorgienne en accord avec la police française. Les forces de police des deux pays tentaient de faire sortir le grand chef Vorv y zakone de Moscou afin de l'apprendre en France. Le groupe SDPJ 92 est invité à s'écartier de leur chemin...

M

20h50

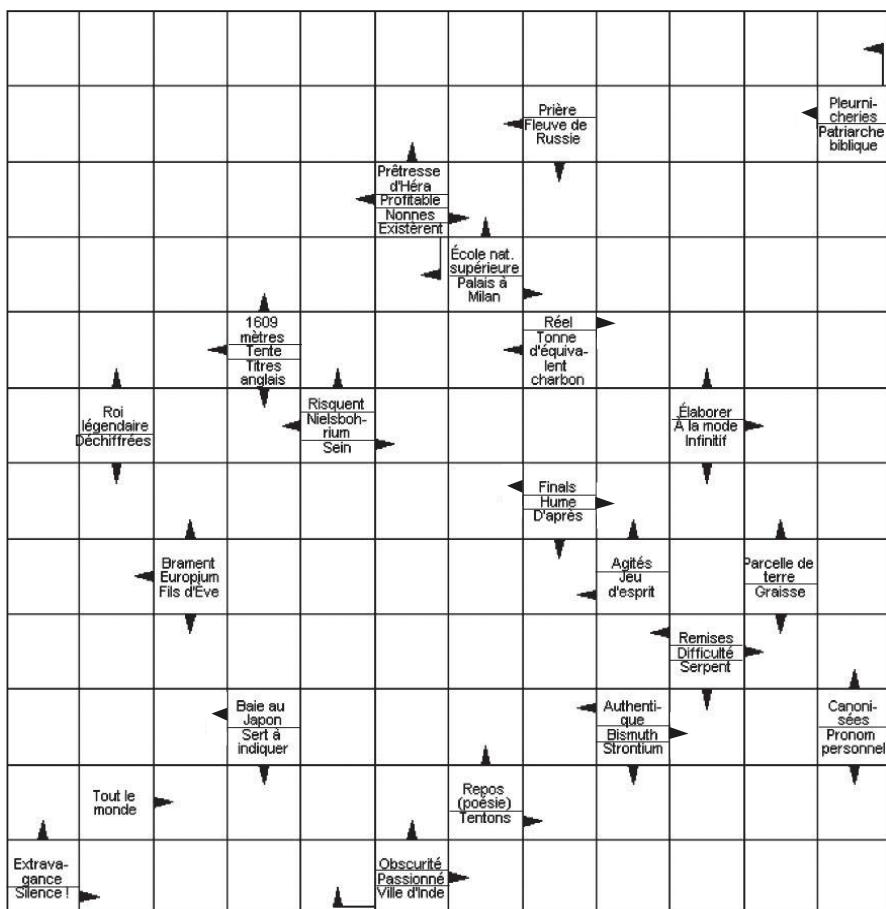
Top chef



Résumé

Au cours de l'épreuve coup de feu, les candidats cuisinent pour ceux qui leur ont donné l'envie d'exercer ce métier. Les mentors constituent les paniers de leurs pouliains, qui ont ensuite une heure pour réaliser les recettes. Place ensuite à un classique de l'émission : la guerre des restaurants. Répartis en trois équipes de trois personnes, les candidats ont 48 heures pour créer leur propre établissement. Leur clientèle est constituée de blogueurs culinaires, mais seuls deux des trois restaurants vont concourir. Pour ceux qui n'ont pas séduit les jurés, direction l'épreuve de la dernière chance, à l'issue de laquelle un candidat est définitivement éliminé.

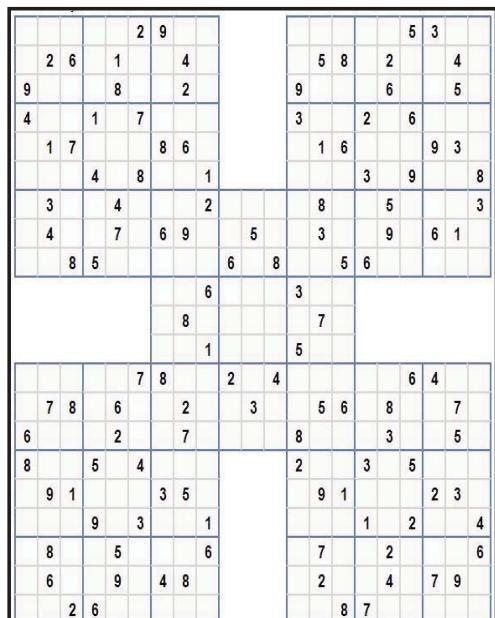
Mots fléchés n°528



Samouraï-sudoku n°528

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standards du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Mots croisés n°528

► Horizontalement:

- Commune du Var
- En aintions - Touche
- Ville de Turquie - Saoule
- Crabe
- C'est-à-dire - Se dit d'un atome de carbone lié à trois atomes de carbone
- Union d'enseignement et de recherche - Cousin et gendre du prophète Mahomet - Américum
- Pénétrées profondément

d'une idée - Lanière

8.Mère d'Ismaël - Groupe dont la loi de composition est commutative

9.FI. de l'Afrique équatoriale - Astater

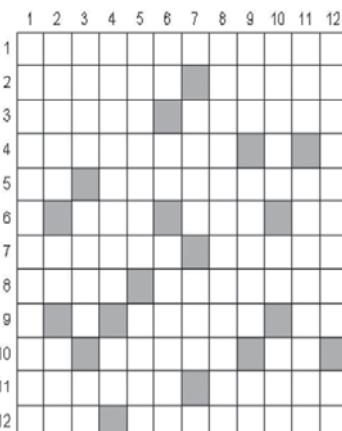
10.Traditions - Echarpe - Premier

11.Fumier - Riche

12.Personne désignée par une élection - Compter

► Verticalement:

- Conversation
- Perdu - Magnésium - Argile rouge ou jaune
- Admis - Envers - Du verbe savoir
- Administrateur - Curie
- Chacun des deux canaux qui conduisent l'urine du rein à la vessie - Meneur
- Einsteinium - Argon - Désert
- Pratique acte de - Réunion où
- l'on danse
- Ranimèrent
- Compère - Coulis d'ail pilé avec de l'huile d'olive - Or
- Homme politique italien - Conjonction - Union pour la Nouvelle République
- Dévêtue - Exaspérante
- Opération par laquelle on éteint un arbre - Infinitif



7 erreurs



Proverbes

Celui qui est riche peut acheter tout ce qu'il veut, même la conscience des gens.

Proverbe algérien

Les dents ont beau rire, le cœur sait la blessure qu'il porte.

Proverbe berbère

Dans la nuit noire, sur la pierre noire, une fourmi noire. Dieu la voit.

Proverbe arabe

Chassez le naturel par la porte, il revient par la fenêtre.

Proverbe français

C'est arrivé le 3 mars

1999 : l'Irak accepte la résolution 686 du Conseil de sécurité des Nations unies qui prévoit un cessez-le-feu permanent et la libération de tous les prisonniers de guerre et les civils koweïtiens enlevés.

2000 : le général croate Tihomir Blaškić est condamné à quarante-cinq ans de prison pour crime contre l'humanité par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

2002 : les Suisses disent « oui » à l'adhésion à l'ONU, lors d'un référendum national.

2003 : ouverture, à Athènes, du procès des dix-neuf membres présumés de l'Organisation révolutionnaire grecque du 17-novembre, l'un des groupes terroristes d'extrême-gauche les plus mystérieux d'Europe, tenu responsable de vingt-trois assassinats entre 1975 et 2000.

2004 : le Parlement français adopte définitivement le projet de loi sur la laïcité qui interdit le port de signes religieux ostentatoires dans les écoles, collèges et lycées publics à compter de la rentrée scolaire 2004.

2011 : résolution n° 1971 du Conseil de sécurité des Nations unies ayant pour sujet : la situation au Libéria.

Célébrations :

- **Bulgarie** : Journée de la Libération de la Bulgarie du joug ottoman, commémore le Traité de San Stefano en 1878 par lequel la Russie impose à l'Empire ottoman la reconnaissance de l'indépendance de la Bulgarie.

- **Japon** : Hinamatsuri, fête des poupées ou fête des petites filles, jour consacré aux petites filles.

VOLLEYBALL : ELIMINATOIRES MONDIAL-2014/ZONE AFRIQUE (DAMES)

Algérie dispose de l'Egypte

La fiche technique du match Algérie - Egypte (3-2) comptant pour la 7^e journée du tournoi de la poule (T), qualificatif à la Coupe du Monde de volley-ball (dames) prévu en Italie, disputée samedi à la salle Harcha-Hacene (Alger).

Salle Harcha-Hacene, affluence moyenne, arbitrage du duo : Molosiwa Mogabi (Botswana) et Taoufik Boudaya (Tunisie).

Score des sets :

| Algérie | Egypte |
|-----------|--------|
| 1er set : | 23 |
| 2e set : | 25 |
| 3e set : | 19 |
| 4e set : | 29 |
| 5e set : | 15 |
| | 10 |

Composition des deux équipes :

Algérie : Salima Hammouche, Silya Magnana, Amel Khamtache,



Zohra Bensalem, Yasmine Oudni, Fatma Zohra Ouakzi (capitaine), Mouni Abderrahim, Safia Boukshima, Nawel Mansouri (libero), Aicha Mezzate, Lydia Oulmou, Kahina Arbouche.

Entraîneur : François Salvini (Italie).

Egypte : Sherihan ABD El Fatah (capitaine), Nehal Ahmed (libero), Sondos Ramadan, Lina Abdou, Nahla ABD El Fatah, Shourouk Mahmoud, Engy El Shamy, Aya El Shamy, Yasmin Hussein, Nirmeen Seif El Nasr, Farida Al Askalany, Hend Farag.

Entraîneur : Heshem Badrawy.

Le point du groupe T après la dernière journée



Le point du groupe T du tournoi africain de qualification à la Coupe du Monde féminine de volley-ball (Italie, 23 sept - 12 oct 2014), à l'issue de la dernière journée disputée samedi à la salle Harcha (Alger).

Résultats de la 6^e journée :

Botswana - RD Congo (3-0 : 25-15, 25-19, 25-21)

Algérie - Egypte (3-2 : 23-25, 25-15, 19-25, 29-27, 15-10)

Exempts : Nigeria et Cameroun

Classement Pts J G P SP SC Set-average

| | | | | | | | |
|-------------|----|---|---|---|----|----|-----|
| 1. Cameroun | 13 | 5 | 4 | 1 | 14 | 4 | +10 |
| 2. Egypte | 12 | 5 | 4 | 0 | 14 | 5 | +9 |
| 3. Algérie | 11 | 5 | 4 | 1 | 13 | 5 | +8 |
| 4. Botswana | 6 | 5 | 2 | 3 | 6 | 9 | -3 |
| 5. Nigeria | 3 | 5 | 1 | 4 | 3 | 13 | -10 |
| 6. RD Congo | 0 | 5 | 0 | 5 | 1 | 15 | -14 |

Deja joués : Dimanche 23 février (1^e journée) :

Botswana - Egypte (0-3 : 21-25, 11-25, 17-25)

Cameroun - RD Congo (3-0 : 25-14, 25-9, 25-14)

Exempts : Algérie et Nigeria

Lundi 24 février (2^e journée) :

Egypte - Cameroun 3-2 (25-18, 26-28, 25-19, 22-25 et 18-16)

Nigeria - Algérie 0-3 (13-25, 16-25, 13-25)

Exempts : RD Congo et Botswana

Mardi 25 février (3^e journée) :

Botswana - Nigeria 3-0 (25-21, 25-18, 25-21)

RD Congo - Egypte 0-3 (4-25, 20-25, 16-25)

Exempts : Algérie et Cameroun

Mercredi 26 février (4^e journée) :

Nigeria - Cameroun 0-3 (14-25, 11-25, 16-25)

Algérie - Botswana 3-0 (25-11, 25-10, 25-10)

Exempts : Egypte et RD Congo.

Jeudi 27 février 2014 (5^e journée) :

RD Congo - Nigeria 1-3 (21-25, 21-25, 25-23, 20-25)

Algérie - Cameroun 1-3 (23-25, 22-25, 25-21, 21-25)

Exempts : Botswana et Egypte

Vendredi 28 février 2014 (6^e journée) :

Cameroun - Botswana (3-0 : 25-16, 25-17, 25-13)

Egypte - Nigeria (3-0 : 25-8, 25-11, 25-15)

Algérie - RD Congo (3-0 : 25-8, 25-12, 25-8)

APS

FOOTBALL

CAN-2014 DAMES (QUALIFICATIONS-1^{ER} TOUR RETOUR)

L'Algérie qualifiée pour le second tour

La sélection algérienne dames de football s'est qualifiée pour le second et dernier tour éliminatoire du Championnat d'Afrique des Nations dames CAN-2014 après son nul face à son homologue du Maroc (0-0) samedi soir à Rabat en match retour du premier tour.

Au match aller, disputé le 14 février à Alger, les protégées de Azeddine Chihh s'étaient imposées par 2 à 0 (mi-temps 1-0) grâce aux buts inscrits par Naima Bouhani-Benziiane (12 et 56).

Au second et dernier tour, l'Algérie rencontrera la Tunisie qui a validé son billet au détriment de l'Egypte après son nul (2-2) sauf à Bizerte en match retour du premier tour.

Au match aller, disputé au Caire, la Tunisie s'était largement imposée sur le score de 3 à 0.

Le Championnat d'Afrique des Nations CAN-2014, dont la phase finale aura lieu du 11-24 octobre en Namibie, est qualificatif pour la Coupe du Monde 2015 au Canada.



Fiche technique du match

Premier tour retour des qualifications au championnat d'Afrique des Nations CAN-2014 "Dames" à Maroc 0 - 0. Stade Moulay Hassan (Rabat)- pelouse en bon état - faible affluence. Arbitrage du trio sénégalais : Falou Thiouine, Adia Issen Cisse et Aminata Diallo.

Effectifs :

ALGERIE : Kahina Tikenit, Fatima Sekouane, Houria Affak, Faiza Messaouer, Habiba Sadou, Sihem Boutechiche, Lida-Mounia Meraoui, Besma Belakhléf (Nachida Laifa, 38^e), Fethia Bekhredda, Mahbouba Bakkouche (Fatima Bara, 90^e), Naima Bouhani-Benziiane et Benhaddou.

Avertissements : Sihem Boute-

chiche (60^e) et Habiba Sadou (89^e)

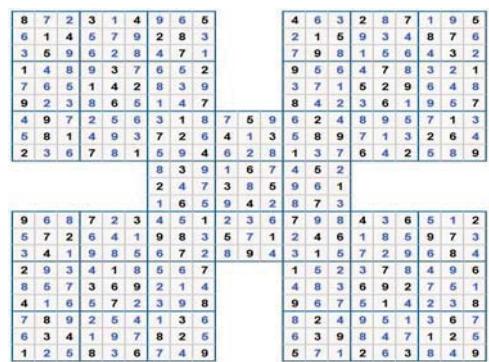
Entraîneur : Azeddine Chihh

MAROC : Khadija Erremichihi, Ghizlane Chebbak, Fatiha Laasiri, Aziza Rebbah, Najat Badri, Ibtissam Jraidi, Latifa Zarhoun, Naima Fadel, Zineb Samine, Selma Amani, Khadija Benhaddou.

Entraîneur : Abid Oubenaissa.

● S O I U T I O n ●

Sudoku N°527



Mots Croisés N°527

POSTILLONNER ■ NOIRE ■ SUITE
P ■ SAINTE ■ Q ■ D
RE ■ RETORQUER
ETIEZ ■ Q ■ UELLE
METS ■ HUMERUS
E ■ E ■ AIEUL ■ ES
DE ■ P ■ BENQI ■ E
ILLICO ■ DURER
TEES ■ URAEUS ■
EVASE ■ I ■ NAO
RENEGATES ■ US

Mots Fléchés N°527

GUERREETPAIX
REVEURS ■ UNS ■
ALES ■ STABIES
TENIR ■ ERES ■ O
TEDEA ■ OR ■ AT
EMMERDEMENTS
PIES ■ RUE ■ AH ■
ADN ■ MONSTRES
PITA ■ IE ■ URNE
I ■ SCOTCH ■ AIR
ER ■ ES ■ TOLIER
R ■ ISERE ■ ISNA

MONDIAL-2014

Les Verts se préparent pour le match amical contre la Slovénie à Blida

Des 29 joueurs convoqués par Vahid Halilhodzic après le rappel de Aïssa Mandi à la place de Sofiane Feghouli, 19 joueurs devaient rejoindre, hier, au moment où on mettait sous presse, le Centre technique de Sidi Moussa, pour le court stage de préparation du match amical devant opposer la sélection algérienne à son homologue slovène le 5 mars prochain au stade Tchaker de Blida à partir de 18 heures.

Said Ben

Ainsi et pour ce premier stage des Verts en cette année 2014 rentrant dans le cadre de la préparation de la phase finale du Mondial brésilien prévu durant l'été prochain, un premier groupe effectuait, hier, une première séance avant que l'ensemble des joueurs ne soit présent, aujourd'hui, pour que les choses sérieuses commencent pour de vrai.

C'est donc aujourd'hui que le coach Vahid Halilhodzic réunira l'ensemble de ses joueurs pour la préparation de cette joute amicale contre la Slovénie. Et comme c'est le premier contact de Vahid avec ses joueurs depuis l'année dernière, il est tout à fait évident que le sélectionneur national saisisse l'occasion pour communiquer le programme complet de la préparation en vue du Mondial, marqué par deux autres rencontres amicales face à l'Arménie (31 mai) et la Roumanie (4 juin) à Genève (Suisse).

Il est utile de rappeler qu'au Mondial brésilien, l'Algérie évoluera dans le groupe H avec la Belgique, la Russie et la Corée du Sud. Les Verts débuteront le tournoi contre les Diables rouges belges le 17 juin à Belo Horizonte avant d'affronter successivement la Corée du Sud le 22 juin à Porto Alegre et la Russie le 26 juin à Curitiba.

L'importance de ce premier stage pour les joueurs est le fait qu'il constitue un très bon test d'évaluation d'autant que la concurrence est déjà lancée, dès lors que coach Vahid, avait publié une liste exhaustive de 36 joueurs avant de n'en choisir que 28 pour ce match amical.

Mais, il se trouve que Sofiane Feghouli, le milieu offensif de Valence (Liga espagnole), a déjà déclaré forfait pour le match face aux Slovènes pour des «raisons de santé». Cela ne devrait toutefois pas l'empêcher de se présenter au regroupement, comme l'a exigé le sélectionneur national.

Et c'est la raison pour laquelle le sélectionneur des Verts a fait appel au latéral droit de Reims (Ligue 1, Française), Aïssa Mandi. Ce dernier a été convoqué pour la première



fois lors du dernier match contre le Burkina Faso (1-0) en barrage retour des éliminatoires de la coupe du Monde, mais auquel il n'a pas pris part.

Il serait donc probablement aligné dans ce match contre la Slovénie pour une première titularisation chez les Verts. C'est aussi, peut-être, le cas de deux autres nouveaux joueurs convoqués, pour la première fois par coach Vahid. Et il s'agit de Zinedine Ferhat, l'étoile montante de l'USM Alger et Nabil Bentaleb, le jeune milieu de terrain de Tottenham (Premier League anglaise).

Deux renforts de choix, selon les spécialistes, au vu de leurs qualités intrinsèques. Ainsi, ce premier match amical des Verts contre les Slovènes constituera le premier baromètre sur lequel se basera l'entraîneur Vahid Halilhodzic pour faire son choix définitif. Les joueurs appelés à y participer, devraient ainsi en profiter pour gagner des points et pourquoi pas assurer leur place de titulaires.

La séance qui se déroulait, hier, devrait être effectuée

en présence de 19 joueurs en attendant le reste pour aujourd'hui dont ces quelques joueurs retenus par les rencontres de leurs clubs respectifs dans les différents championnats européens, à l'image des deux latéraux gauches, Fawzi Ghoulam et Djamel Mesbah, dont les deux équipes, Naples et Livourne, respectivement, s'affrontent dimanche (18h 30, heure algérienne) dans le cadre de la 26^e journée du championnat d'Italie.

Ce sera donc aujourd'hui le coup d'envoi officiel des matchs amicaux des Verts avec cette rencontre contre la Slovénie avant que les Verts ne rencontrent l'Arménie (31 mai) et la Roumanie (4 juin) à Genève (Suisse).

Publicité

LIGUE 1 FRANÇAISE (27E J) VALENCIENNES

Medjani, rétabli, aligné face à Reims

Le défenseur international algérien, Carl Medjani, rétabli de sa blessure à l'épaule, a joué l'intégralité de la rencontre perdue par son équipe Valenciennes sur le terrain de Reims (3-1) samedi soir pour le compte de la 27^e journée du championnat de Ligue 1 française de football.

Medjani s'était blessé lors de la réception de Sochaux (2-2) dans le cadre de la 26^e journée de l'épreuve. Il était contraint de quitter le terrain à la 79^e minute.

Annoncé incertain pour le déplacement de Reims, il s'est toutefois rétabli à temps, ce qui lui a ainsi permis de prendre sa place dans le onze de



Valenciennes, club qu'il a rejoint lors du mercato d'hiver en provenance de l'Olympiakos Le Pirée (Div 1, Grèce) pour avoir plus de temps de jeu.

Cependant, sa présence lors du match face à Reims, de son compatriote Aissa Mandi absent pour suspension, n'a pas évité à son équipe une nouvelle contre performance qui complique davantage sa situation au bas du classement.

Medjani (28 ans), qui a participé au précédent Mondial en Afrique du Sud, est concerné par le stage de la sélection algérienne qui débute ce dimanche au centre technique de Sidi Moussa (Alger) en prévision du prochain Mondial au Brésil, et qui sera ponctué par un match amical contre la Slovénie, mercredi au stade Mustapha-Tchaker de Blida.

INTER MILAN

Taïder perd du terrain

L'international algérien, Saphir Taïder, a été à nouveau remplaçant lors du nul ramené par son équipe l'Inter Milan du terrain de l'AS Rome (0-0) en ouverture de la 26^e journée du championnat de Serie A italienne de football.

Le milieu de terrain des Verts a suivi du banc de touche l'intégralité de la rencontre, une situation qu'il vit depuis le début de la phase retour. Il n'a été d'ailleurs titularisé qu'une seule fois jusque-là dans cette seconde manche de la saison. Ayant fait partie des internationaux algériens les plus

utilisés par leurs clubs européens respectifs lors de la première partie de cet exercice, Taïder voit ainsi son volume de jeu diminuer sensiblement.

Une situation qui risque de lui jouer un mauvais tour en prévision du Mondial brésilien auquel il devrait prendre part avec la sélection algérienne.

Considéré comme un élément clé dans l'échiquier de l'entraîneur national, Vahid Halilhodzic, le joueur de 22 ans devrait vite se ressaisir au sein de son club pour espérer préserver son statut de titulaire chez les Verts.



CHAMPIONNAT DU PORTUGAL (21E J)

Slimani : «J'espère être encore plus performant»

L'attaquant international algérien du Sporting Lisbonne Islam Slimani, auteur du but de la victoire de son équipe samedi soir face au Sporting Braga (2-1) dans le cadre de la 21^e journée de la "Liga Sagres" de football, a affirmé qu'il souhaitait être "encore plus performant".

«Je suis très content d'avoir contribué au succès de mon équipe, j'espère que je serai encore plus performant dans l'avenir», a affirmé, à l'issue de la partie, le joueur algérien, cité dimanche par le site officiel du club lisboète.

Au moment où les deux équipes étaient à égalité (1-1), Slimani a inscrit le but de la victoire des siens à la 74^e minute de jeu, d'un tir fulgurant de l'intérieur de la surface de réparation.

«Nous méritons amplement cette victoire, je refuse d'être désigné comme le héros de la soirée, parce que cette victoire est le fruit d'un travail collectif», a-t-il ajouté. L'ancien joueur du CR Belouizdad (Ligue 1 algérienne) a récidivé après avoir inscrit un but la semaine dernière, à l'occasion de la victoire décrochée sur le terrain de Rio Ave (2-1).

Grâce à son succès, le Sporting Lisbonne consolide sa deuxième place au classement, à deux longueurs du leader, le Benfica Lisbonne, qui compte toutefois un match en moins.

Depuis qu'il a rejoint le Sporting Lisbonne, Slimani (26 ans) a marqué six buts.

Il rejoindra ce dimanche le stage de la sélection algérienne prévu au centre technique de Sidi Moussa (Alger), ponctué par un match amical contre la Slovénie mercredi au stade Mustapha-Tchaker de Blida (18h00) dans le cadre de ses préparatifs pour le Mondial-2014 au Brésil (12 juin-13 juillet).



Bougherra «content» pour la venue de Bentaleb



Le capitaine de la sélection algérienne de football, Madjid Bougherra, s'est dit "content" pour l'arrivée chez les Verts de Nabil Bentaleb, le milieu de terrain de Tottenham (Premier League anglaise) qui participe pour la première fois au stage de l'équipe nationale qui démarre ce dimanche. "C'est un très bon joueur qui sera sans nul doute d'un bon apport pour l'équipe nationale, d'autant plus qu'il est jeune et a ainsi tout l'avenir devant lui", a déclaré Bougherra.

Le défenseur central de Lekhwiya (Div. 1, Qatar) qui s'exprimait au micro de la radio nationale, s'est engagé à aider "Bentaleb et tout autre nouveau joueur" à réussir son intégration en sélection. Bentaleb (19 ans) s'est notamment illustré depuis fin décembre dernier lorsqu'il a été promu en équipe première du club londonien. Il a réussi à enchaîner les belles prestations pour devenir titulaire indiscutables dans l'échiquier des Spurs. Il a vite tapé dans l'œil des responsables de la sélection nationale, à leur tête le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Mohamed Raouraoua, qui l'a rencontré dernièrement et parvenu à le convaincre de porter le maillot national. Le joueur était également convoité par la Fédération française de football (FFF) qui voulait l'intégrer au sein de sa sélection des espoirs.

Outre Bentaleb, Zinedine Ferhat (20 ans) sera l'autre nouvelle tête des Verts à l'occasion de leur premier regroupement de l'année 2014 et qui sera ponctué par un match amical contre la Slovénie, mercredi au stade Mustapha-Tchaker de Blida, dans le cadre des préparatifs des coéquipiers de Bougherra en vue de la coupe du monde 2014 au Brésil.

APS

Publicité



Les stars du Mondial SALOMON KALOU



Salomon Kalou, né le 5 août 1985 à Oumé (Côte d'Ivoire), est un footballeur international ivoirien qui évolue au poste d'attaquant au Lille OSC.

Il est le frère cadet de Bonaventure Kalou, ancien joueur notamment passé par l'AJ Auxerre et le Paris Saint-Germain.



SON PARCOURS

Le 30 mai 2006, Salomon Kalou est transféré à Chelsea, pour un transfert estimé à environ 9 000 000 £. José Mourinho, alors entraîneur des Blues, fait l'éloge du jeune attaquant ivoirien en le décrivant de travailleur, polyvalent et désireux de s'améliorer. De son côté, Kalou admet être venu à sa première session d'entraînement muni d'un appareil photo, impressionné par le fait de s'entraîner avec de grands joueurs tels que Michael Ballack, John Terry ou encore Didier Drogba, capitaine de la sélection ivoirienne et icône en Côte

d'Ivoire. Il est d'ailleurs rapidement pris sous l'aile de ce dernier.

En septembre 2006, Salomon Kalou marque son premier but avec Chelsea lors du match du 3e tour de la League Cup à Blackburn (0-2). Lors de sa première saison dans le club londonien, il marque neuf buts en 58 rencontres et s'impose rapidement au sein de l'effectif des Blues.

Le 25 février 2007, il remporte son premier trophée après la victoire de Chelsea en League Cup aux dépens d'Arsenal (2-1). Trois mois plus tard, il entre en jeu au début des prolongations lors de la finale de la

Coupe d'Angleterre face à Manchester United, remportée au bout du fil grâce à un but de Didier Drogba en toute fin de match. Lors de la saison 2007-2008, Kalou marque 11 buts en 48 apparitions toutes compétitions confondues et Chelsea s'incline en finale de la Ligue des champions face à Manchester United (1-1, 6-5 aux tirs au but). Régulièrement aligné par José Mourinho puis Avram Grant, il est moins utilisé par Luiz Felipe Scolari, à la tête de Chelsea entre juillet 2008 et février 2009. Kalou est cependant relancé par Guus Hiddink, manager des Blues par intérim en fin de saison 2008-2009. La saison suivante, Carlo Ancelotti prend le relais sur le banc de Chelsea et le club remporte le championnat d'Angleterre, même si l'attaquant ivoirien joue en grande partie des bouts de matches. L'arrivée de Fernando Torres en février 2011 n'arrange pas les affaires de Kalou qui devient une seconde possibilité en attaque. Il marque toutefois 10 buts en 31 matches de Premier League, son plus grand nombre de buts en une saison en championnat.

En fin de contrat et pas prolongé à Chelsea, Salomon Kalou est libéré le 1^{er} juillet 2012 après six saisons passées sous le maillot des Blues durant lesquelles il marque 61 buts en 254 rencontres toutes compétitions confondues.

En sélection nationale

Désireux d'intégrer la sélection nationale néerlandaise, Salomon Kalou demande la naturalisation au titre de la procédure accélérée aux autorités néerlandaises, notamment soutenu par Marco van Basten. Cependant, le 18 mai 2005, la ministre néerlandaise Rita Verdonk lui refuse cette naturalisation au motif que Salomon Kalou ne remplit pas les critères permettant cette procédure. À la suite de ce refus, Salomon Kalou introduit en justice une plainte contre la décision de la ministre. Le 25 novembre 2005, la justice néerlandaise entame une procédure de jugement à la suite de cette plainte.

Lors de la Coupe du monde 2006, les Pays-Bas et la Côte d'Ivoire sont tirés dans le même groupe au premier tour. Si Kalou était devenu un citoyen néerlandais et tout en étant sélectionné par le sélectionneur néerlandais, il aurait pu jouer contre son pays natal, et éventuellement contre son frère Bonaventure Kalou. L'échec de Kalou pour acquérir la nationalité néerlandaise a été un facteur dans sa décision de quitter le Feyenoord pour Chelsea en 2006. Cette procédure l'empêche cependant de participer au Mondial allemand.

Kalou affirme ensuite qu'il désire finalement rejoindre la sélection ivoirienne. Il honore sa première sélection avec la Côte d'Ivoire le 6 février 2007 contre la Guinée et inscrit son premier but contre l'île Maurice un mois et demi plus tard. Il prend part à la Coupe d'Afrique des nations 2008 qui voit les Éléphants finir quatrièmes du tournoi après sa défaite 4-2 contre le Ghana lors du match pour la troisième place.

En 2008, Salomon Kalou participe aux Jeux olympiques se déroulant à Pékin pour lesquels la Côte d'Ivoire est qualifiée pour la première fois de son histoire. Les ivoiriens sont éliminés en quarts de finale par le Nigeria (2-0).

Deux ans plus tard, il participe à la Coupe d'Afrique des nations 2010 durant laquelle la Côte d'Ivoire est éliminée en quarts de finale par l'Algérie (2-3 après prolongations). En juin 2010, Salomon Kalou est titulaire lors des trois matches de la phase de poule de la Coupe du monde 2010. Il inscrit un but face à la Corée du Nord (3-0) mais les Éléphants sont éliminés dès le premier tour.

Le 23 Mars 2013, Salomon Kalou inscrit un but contre la Gambie, victoire des Éléphants 3-0.

Palmarès

Vainqueur de la Ligue des champions en 2012
Champion d'Angleterre en 2010.
Vice-champion d'Angleterre en 2007, 2008 et 2011.
Vainqueur de la Coupe d'Angleterre en 2007, 2010 et 2012.
Vainqueur de la League Cup en 2007.
Vainqueur du Community Shield en 2009.
Finaliste de la Ligue des champions en 2008.
Finaliste de la League Cup en 2008.
*Chelsea

FÊTE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE

Le Président Bouteflika félicite le président Rosen Plevneliev

Le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a adressé un message de félicitations au président de la République de Bulgarie, M. Rosen Plevneliev, à l'occasion de la fête nationale de son pays.

«Il me plaît, à l'occasion de la célébration de la fête nationale de votre pays, de vous adresser, au nom du peuple et du gouvernement algériens et en mon nom personnel, mes plus chaleureuses félicitations», a écrit le chef de l'Etat dans son message.

«Je voudrais saisir cette opportunité pour vous renouveler ma détermination à œuvrer, de concert avec vous, à la consolidation des relations traditionnelles d'amitié entre nos deux pays et à la promotion d'une coopération mutuellement fructueuse et bénéfique pour nos deux peuples», a ajouté le Président Bouteflika.

M. Senouci Bereksi nouveau secrétaire général du ministère des Affaires étrangères

M. Abdelhamid Senouci Bereksi a été installé hier dans ses fonctions de secrétaire général du ministère des Affaires étrangères en remplacement de M. Nor-Eddine Aouam, nommé ambassadeur d'Algérie en Allemagne, a indiqué un communiqué du ministère.

Lors de la cérémonie d'installation, le ministre des Affaires étrangères, M. Ramtane Lamamra, a exhorté «l'ensemble des participants à se hisser au niveau des exigences du moment» et à «anticiper les événements en travaillant dès à présent à la préparation des grandes échéances en perspective dans lesquelles le ministère des Affaires étrangères est appelé à jouer un rôle important», a ajouté la même source.

Le ministre a également présenté ses félicitations aux cadres qui viennent d'être désignés pour occuper des fonctions supérieures de directeurs généraux et d'ambassadeurs, soulignant «la confiance que le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika a placée en eux».

La cérémonie d'installation s'est déroulée en présence du ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, M. Madjid Bouguerra, ainsi que les chefs des structures et les cadres supérieurs de l'administration centrale du ministère, a précisé le communiqué.

Le nouveau secrétaire général du ministère des Affaires étrangères est un diplomate de carrière qui a gravi tous les échelons de responsabilité, de chef de bureau jusqu'aux fonctions de directeur général et d'ambassadeur au Mozambique, au Pakistan, en Inde, au Pérou, en Roumanie et en Turquie.

APS

M. Lamamra reçoit l'envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental



Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a reçu hier à Alger l'envoyé personnel du secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental, Christopher Ross.

M. Ross effectue une tournée dans la région pour préparer une rencontre entre le Front

Polisario et le Maroc en vue de relancer les négociations pour la décolonialisation du Sahara occidental.

L'envoyé onusien avait effectué une tournée dans la région durant les deux dernières semaines du mois de janvier 2014. Inscrit depuis 1966 sur la liste des territoires non auto-

nomes, et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, le Sahara occidental est la dernière colonie en Afrique, occupé depuis 1975 par le Maroc avec le soutien de la France.

M. Sellal reçoit le Procureur général de l'Etat du Qatar



Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a reçu hier, dimanche, à Alger Ali Ben Fatais Al Marri, Procureur général de l'Etat du Qatar, invité à prendre part à la célébration du cinquantième anniversaire de la création de la Cour Suprême, indique un communiqué du Cabinet du Premier ministre.

«Le Premier ministre, tout en soulignant la qualité et l'importance des relations bilatérales entre l'Algérie et le Qatar, a fait part de la satisfaction de l'Algérie de la coopération judiciaire entre les deux pays, lesquelles vont connaître une évolution qualitative», a précisé la même source. L'audience s'est déroulée en présence du ministre de la Justice, Tayeb Louh.

SELON M. DIDIER BERBERAT, ENVOYÉ SPÉCIAL DE LA SUISSE POUR LE SAHEL L'Algérie joue un rôle important au Sahel en tant que puissance régionale

L'Algérie joue un rôle important dans la région du Sahel en sa qualité de «puissance régionale», a affirmé, hier à Alger, l'Envoyé spécial de la Suisse pour le Sahel, M. Didier Berberat.

«Il est important d'effectuer des visites dans des pays

amis, notamment l'Algérie qui joue un rôle important dans la région du Sahel en sa qualité de puissance régionale», a indiqué M. Berberat dans une déclaration à la presse au terme de son entretien avec le ministre délégué chargé des Affaires maghré-

bines et africaines, Madjid Bouguerra. «Nous avons également aussi avec le ministre la situation au Mali et les solutions que l'on peut établir dans ces pays», a-t-il dit, précisant qu'il s'agit notamment de «la concorde, la paix et le développement dont ce pays a

beaucoup besoin». «L'Algérie joue un rôle très important et la Suisse œuvre à faciliter au maximum le dialogue (au Mali)», a soutenu M. Berberat, soulignant que la Suisse et l'Algérie «travaillent dans le même sens, même si cela se fait à des niveaux différents».

FINANCES

Des experts du FMI et du FMA organisent une session de formation au profit de cadres algériens

Des experts du Fonds monétaire international (FMI) et du Fonds monétaire arabe (FMA) ont organisé hier à Alger une session de formation sur «la gestion macroéconomique et la politique des finances publiques» au profit de cadres du ministère des Finances et de la Banque d'Algérie, en vue d'améliorer leurs performances.

Cette session, qui se tiendra jusqu'au 13 mars, sera axée sur l'analyse technique de la politique macroéconomique dans les pays arabes dont l'Algérie, des politiques budgétaires, monétaires et fiscales et leur impact sur les équilibres économiques, des méthodes de gestion de la dette, de la politique de l'emploi ainsi que de la gestion des ressources pétrolières, a indiqué M. Manel Fouad, conseiller à l'institut de développement des ressources au FMI dans une déclaration à l'APS.

Les participants pourront, lors de cette session, s'enquérir de façon exhaustive, des méthodes de prévision en matière de budget gouvernemental et définir le lien entre les politiques financières et les tendances du recrutement au Moyen-Orient.

Une telle formation est très «bénéfique», a estimé le gouverneur de la

Banque centrale, Mohamed Laksaci, au regard de «la phase de transition amorcée en 2013 par l'économie mondiale», marquée par une forte relance économique dans les pays développés et un ralentissement des économies des pays en développement. Voilà pourquoi, il faut que les pays émergents «procèdent au renforcement du cadre macroéconomique, vu les risques que réserve l'économie mondiale en 2014 pour ces pays qui connaissent une fuite des capitaux, en raison d'un retour à la normale de la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine», a précisé M. Laksaci, lors de l'ouverture de cette session. Ces défis concernent davantage les pays arabes qui souffrent d'une faible croissance, accompagnée par une marge de manœuvre budgétaire plus faible, au moment où ces pays ont plus besoin de créer des emplois et de réaliser une croissance économique globale, selon M. Laksaci.

Pour sa part, le directeur général du FMA, Jassim Manai, a souligné, dans une allocution lue en son nom par le directeur de l'Institut des politiques économiques au FMA, Saoud Al-Brikane, l'extrême urgence d'adopter des politiques prudentes pour faire face aux répercussions des fluctuations des cours du

pétrole sur les économies arabes, en évitant de compter uniquement sur des recettes pétrolières instables».

Il a appelé au développement des systèmes fiscaux, à la diversification des sources de revenus à travers le développement des différents secteurs de production notamment dans les pays arabes exportateurs de pétrole, tout en veillant à la rationalisation des dépenses publiques, à l'encouragement des investissements et à l'allègement des pressions inflationnistes.

Il a insisté sur l'importance de la garantie des statistiques gouvernementales «transparentes» établies selon les normes internationales, qui constitueront une base pour la mise en place et la mise en œuvre des politiques financières des pays, estimant que de telles sessions de formation sont à même d'aider les cadres arabes à relever ces défis. Par ailleurs, Ibrahim El-Qarsa, chef du département de la formation au FMA, a salué, dans une déclaration à la presse, «la politique judicieuse» adoptée par l'Algérie en matière de dépense publique. «La performance économique algérienne est bonne, notamment grâce à la politique prudente suivie par le gouvernement en matière de dépenses».